CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 7. Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982 (81° SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2° Séance du Mardi 10 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE OF M. LOUIS MERMAZ

1. - Rappel au réglement (p. 3431).

MM. Jean Brocard, le président.

 Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3482).

Environnement.

- M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires ${f c}$ ulturelles.
- M. Renè La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production.
- MM. Crépeau, ministre de l'environnement; René La Combe, rapporteur pour avis; le président.

MM. Jean-Louis Masson,

Porelli.

Mesmin.

Malandain,

Charles,

Alain Richard,

Durupt,

Gissinger,

de Caumont,

Jean Lacombe, Pénicaut.

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ .

MM. le ministre, Mesmin.

Etat B.

Titre III. - Adoption (p. 3500).

Titre IV (p. 3500).

Amendement n° 59 de M. Micaux: MM. Micaux, Benoist, suppléant M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances; le ministre. — Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V. - Adoption (p. 3500).

Titre VI (p. 3500).

Amendement nº 74 de la commission de la production: MM. de Causiont, rapporteur pour avis suppléant; le ministre. — Retrait.

Amendement n° 60 corrigé de M. Micaux: MM. Micaux, Benoist, rapporteur spécial suppléant; le ministre. — Rejet.

Adoption du titre VI.

3. - Renvoi pour avis (p. 3501).

4. - Ordre du jour ep. 3591).

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

-1-

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard, pour un rappel au règlement.

M. Jean Brocard. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur les articles 49, 50 et 58 du règlement.

De mémoire de parlementaire — la mienne remonte à quatorze ans — jamais l'Assemblée n'a siégé dans la nuit du 10 au 11 novembre. Je vous rappelle que le 11 novembre à zéro heure comence une journée de fête légale, fériée et chômée. Or, nous aborderons, probablement après le dîner, l'examen d'un budget important, celui de la solidarité nationale sur lequel de nombreux parlementaires de tous les groupes sont inserits, soit comme rapporteurs, soit comme intervanants. Ceux qui habitent dans des lointaines provinces, comme vous-même, monsieur le président, éprouveront de grandes difficultés pour les rejoindre afin d'assister, demain matin, aux cérémonies commémoratives de l'Armistice.

Par conséquent, je fais appel à votre bienveillance, pour voir dans quelles conditions il scrait possible d'arrêter nos travaux ce soir vers vingt heures afin de permettre à nos collègues de prendre le dernier avion ou le dernier train pour se rendre dans leur chef-lieu ou dans leur commune.

Je vous remercie, monsieur le président, de bien vouloir prendre en considération ma demande. (Apploudissements sur les boncs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je comprends parfaitement la raison de votre intervention, monsieur Brocard. Je ne peux pas modifier seul, vous vous en doutez bien, l'ordre du jour de nos travaux. Tout ce que je puis dire, c'est que je me ferai votre interprète auprès de la conférence des présidents de ce soir.

M. Serge Charles. Ce sera trop tard, monsieur le président. Il ne nous restera plus assez de temps!

M. le président. Je ne puis vous en dire plus pour le moment.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (nº 450, 470).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'environnement, mes chers collègues, l'environnement, le cadre et la qualité de la vie sont devenus une préoccupation prioritaire des Français. Leur sensibilisation à ces problèmes est d'autant plus vive que le dégradation de notre environnement n'a cesse de s'accentuer durant ces dernières années. Les moyens scientifiques et matériels existent cependant pour qu'il soit protègé.

La science est copoble de résoudre ce problème à condu que la recherche soit encouragée et que les moyens financiers soient mis en place tant par la participation des politeurs que par l'aide des pouvoirs publics. Nous souhaitons donc que, dans un temps très court, le ministère de l'environnement dispose de moyens prioritaires afin qu'il puisse agir vite et efficacement en s'appuyant sur les collectivités locales, départementales et régionales.

Le projet de budget de l'environnement n'échappe pas aux conséquences d'une situation économique dont la majorité actuelle ne saurait être rendue responsable. Bien que, globalement, il apparaisse en augmentation de 25 p. 100 sur l'ensemble, il ne représente que 0,7 p. 100 du budget de la France. C'est bien peu pour accomplir l'immense tâche dont on a pris conscience officiellement il y a une dizaine d'années en créant ce ministère. En réalité, la comparaison avec le budget de 1981 ne peut avoir de sens que si l'on tient compte des faits suivants: le montant total des autorisations de programme réellement engagées entre le 1° janvier et le 10 septembre 1981 pour assurer le financement de la construction des grands barrages de Villerest, de Naussac et d'Aube s'élevait à 84,6 millions de francs pour une dotation budgétaire de 276 millions de francs. Il n'y avait donc pas lieu de poursuivre au même rythme l'inscription des autorisations de programme destiréer à ces travaux.

Vous trouverez, aux pages 9 et 11 du rapport, la présentation de l'évolution des crédits qui, pour certains, peuvent apparaître en augmentation spectaculaire. Ils ne doivent pas foire illusion d'autant que les crédits de 1981 étaient plus faibles. Plus concrètement, il convient d'examiner les priorités retenues par le Gouvernement et sur quels points il a choisi d'infléchir la politique de l'environnement, la gestion des crédits budgétaires du ministère n'étant que le support d'une action beaucoup plus vaste impliquant parfois l'intervention de plusieurs ministères.

J'examinerai, d'abord, le renforcement de la sécurité et de la qualité de l'environnement.

Dans le cadre de la protection des espaces, les pares nationaux ont vu leurs moyens en personnel sensiblement renforcés. Au total, la dotation des pares nationaux passera de 38 à 48,3 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement et de 18,6 à 21,4 millions de francs pour les autorisations de programme.

Interrogé sur la politique qui sera mise en œuvre en ce domaine, le ministère a indiqué que l'idée d'un parc national au îles Chauscy a été abandonnée, mais que le dossier concernant un éventuel pare national de l'Ariège devrait être rouvert et discuté sur des bases nouvelles.

Les autorisations de programme des zones périphériques et des pares naturels régionaux sont simplement reconduites, soit respectivement 9.8 millions de francs et 9 millions de francs, tandis que la dotation correspondant à la participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des pares naturels régionaux n'a ét majorée que de 6.9 p. 100, ce qui risque d'être insuffisant eu égard aux difficultés des pares à faire face à leurs dépenses.

Par ailleurs, dans l'attente des orientations politiques qui seront prises en ce damaine, il faut insister sur la nécessité d'assurer le maintien d'une activité économique dans ces régions qui sont souvent menacées de désertification, sous réserve que ces activités ne deviennent pas une source de spéculation.

S'agissant du plan de pèche, il faut assurer pleinement la protection de la gestion des milieux naturels aquatiques, mettre en valeur les ressources piscicoles et halieutiques françaises dans le cadre du développement des économies régionales, tant sur le plan touristique que sur le plan de la pêche professionnelle.

« Organiser les activités de loisirs liées à la pêche en permettant au plus grand nombre de personnes d'y avoir accès et de pratiquer ce sport », telles sont les orientations du ministère.

Un nouveau projet de loi prenant en compte de façon plus complète que le texte dont l'examen par le Parlement a été interrompu, les contraintes liées à la protection du milieu, à sa gestion et à l'organisation du loisir de la pêche est en cours d'élaboration. Un plan de cinq ans pour développer les ressources de la pêche dans les rivières du domaine public sera en outre mis en place.

Quant à la sauvegarde du littoral, c'est au conservatoire du littoral et donc au ministère du Plan et de l'aménagement du territoire et non au ministère de l'environnement qu'il incombe de conduire une politique d'acquisition qui a permis, depuis 1976, l'achat de plus de 18 000 hectares. En 1982, 109 millions de francs en autorisation de programme et 149 millions en crédits de paiement seront consacrés à de nouvelles acquisitions. En revanche, le ministère de l'environnement exerce une action directe en matière de surveillance du milieu marin et de lutte contre les pollutions marines accidentelles.

L'action du réseau national d'observation de la qualité du milieu marin qui s'exerce sur quarante-trois sites du littoral métropolitain et permet de tenir un tableau de bord permanent de la quulité des eaux côtières, à la fois au large et à proximité immédiate des côtes, sera poursuivie.

L'essentiel de l'effort portera cependant sur la prévention et la lutte contre la pollution en provenance des navires. La sécurité de la navigation maritime sera renforcée. La réduction des pollutions opérationnelles à partir des navires nécessitera l'adoption d'une loi destinée à sanctionner les infractions à la convention sur la prévention de la pollution par les navires, ratifiée par le Parlement en 1981, et le développement de la surveillance des rejets illicites d'hydrocarbures, notamment par la télédétection.

Du point de vue du rapporteur, il convient également de sanctionner la responsabilité des armateurs, et pas seulement celle des commandants de navires, et d'engager efficacement la lutte contre les pavillons de complaisance.

Je traiterai, ensuite, de l'amélioration des conditions de vie quotidiennes des Français.

La mise en œuvre d'une politique de l'eau dynamique est une des priorités essentielles du ministère qui souhaite accélèrer l'aménagement des ressources en eaux et la reconquête de leur qualité.

Cette politique qui pe sera définic qu'après consultation des élus loçaux, des associations de protection de la nature et des organisations professionnelles, s'appuiera, indique le ministère, sur les thèmes suivants:

Premièrement, la péréquation du prix de l'eau. Afin de réduire la fourchette actuelle des prix de vente, qui est de l'ordre de 1 à 100, M. le ministre souhaite rendre les Français solidaires. Le mécanisme mis en place ne devra pas être inflationniste. Il serait souhaitable dans ces conditions que la puissance publique maîtrise la distribution de l'eau. C'est en tout cas le point de vue du rapporteur.

Deuxièmement, la qualité des eaux. Il s'agira, pour assurer cette reconquête, de lutter contre les nouvelles formes de pollution — l'azote et le phosphore sont désormais soumis à la redevance antipollution perçue par les agences financières de bassin — de conclure des contrats d'agglomération pour activer la mise en place des réseaux d'assainissement dans les villes, de poursuivre le programme d'assainissement des zones littorales, en particuliers de la Provence-Côte d'Azur.

On peut donc se féliciter de la déclaration de M. le Premier ministre, hier à Marseille, selon laquelle un crédit de 1,5 milliard, dont 60 p. 100 engagés d'ici à 1983, sera consacré à ces équipements.

Pour l'amélioration des grands fleuves, les travaux entrepris ou projetés dans les bassins de la Seine, de la Loire et de la Garonne seront poursuivis ou lancés, conformément aux schémas d'aménagement qui ont été établis.

La lutte contre le bruit, ce fléau des temps modernes, est restée très insuffisante jusqu'à aujourd'hui. Certes, le montant des crédits gérés à ce titre par le ministère ne peut suffire à rendre compte de son action ni de celle de l'Etat puisque le financement de l'isolation des logements sociaux incombe au ministère de l'urbanisme et du logement et que la mise en œuvre effective de programmes d'action contre le bruit ne peut s'effectuer qu'à l'échelon local.

En 1982, il est prèvu de faire porter l'effort d'insonorisation sur 15 000 logements sociaux, qui bénéficieront d'une majoration de 40 p. 100 au titre des primes à l'amélioration de l'habitat à usage locatif et à occupation sociale — P.A.L.U.L.O.S. — qui figure au budget du ministère de l'urbanisme et du logement pour 1 135 millions de francs, contre 478 millions de francs en 1981.

Pour sa part, le ministère de l'environnement favorisera la mise en œuvre de programmes locaux de lutte contre le bruit. l'objectif étant d'en lancer dix par an. Il s'efforcera en outre de faire appliquer et d'étendre la réglementation existante par un renforcement du contrôle des véhicules, la création de nouvelles brigades antinuisances, l'accroissement des contrôles administratifs du règlement de construction, la promotion du label « confort acoustique », l'achèvement du recensement des voies bruyantes, la promotion d'un étiquetage informatif du matériel et de l'outillage grand public et la sensibilisation de l'opinion aux moyens de limiter le bruit des véhicules à moteur.

Rien, cependant, ne semble prévu pour la lutte contre le bruit sur les lieux de travail, qui devrait, pourtant, constituer un axc essentiel de la politique en ce domaine. Cette question fait partie d'une de mes deux observations.

L'agence pour la qualité de l'air entrera en fonction en 1982 : seize emplois ont été créés à cet effet par la loi de finances rectificative pour 1981.

Chargée du développement de la surveillance de la qualité de l'air, de la promotion des techniques de prévention et d'une mission d'information, cette agence sera l'instrument privilégié d'unc politique qui se fixe pour objectif d'achever l'équipement en moyens de mesure de la pollution des agglomérations et des zones industrielles, d'accélèrer la mise en œuvre des dispositifs d'alerte.

En outre, les effectifs de l'inspection des installations classées dont le renforcement a élé si longtemps demandé serunt majorés de quatre-vingt-sept emplois, qui passeront ainsi de 402 à 489, les crédits correspondants étant inscrits au budget du ministère de l'industrie. Cet effort devra cependant ètre poursuivi, puisque chaque inspecteur est actuellement responsable du contrôle de plus de 1000 installations. On ne peut que se réjouir de la création de ces postes au ministère de l'environnement. Cependant, dans un souci d'homogénéité lechnique et administrative, il serait souhaitable que les inspecteurs soient recrutés dans le corps des ingénieurs techniciens du corps des travaux publics de l'Etat du service des mines. Il me serait agréable, monsieur le minsitre, que vous puissiez me répondre par l'affirmative pour l'ensemble des quatre-vingt-sept postes mis à votre disposition. Il conviendrait aussi de titulariser l'ensemble du personnel de votre ministère, qui compte 80 p. 100 de contractuels.

La récupération, enfin, sera très fortement développée. Des « contrats de branche » avec les professionnels sur des objectifs de recyclage de produits et de matériaux seront mis au point. La recherche lechnologique sera orientée vers le développement de nouveaux processus de tri et de recyclage, et une promotion de l'usage de matériaux de récupération sera entreprise.

Le développement de cette politique de récupération constituera la priorité des interventions de l'A.N.R.E.D., l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.

Le renforcement du rôle des associations, l'information et la formation seront accrus, et pour être moins directement opérationnelle que les précédentes, cette orientation de la politique gouvernementale n'en est pas moins essentielle, puisqu'elle constitue la clé de tout progrès en matière d'environnement.

Les associations seront en effet investies d'une mission d'information et de formation et devront êlre consultées préalablement à toute décision.

A moyen terme, indique le ministère, et des 1982, le système des aides publiques devrait développer les financements contractuels appliqués à des objectifs précis : formation, contrats éducatifs, gestion d'espaces et de réserves.

Telle est l'analyse à laquelle votre rapporteur a pu procéder dans le cadre de ce projet de budget qui témoigne d'une volonté évidente d'aller vers une politique réaliste et efficace pour améliorer nos conditions d'environnement naturel et de qualité de la vie.

La commission des finances a adopté à la majorité ce projet de budget de l'environnement ainsi que les observations qui figurent au rapport. Je vous propose, mes chers collègues, de l'adopter également. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. A l'occasion du dixième anniversaire de la création du ministère de l'environnement on peut considérer son bilan comme positif tant dans les domaines législatif et réglementaire que dans celui des réalisations.

C'est ainsi qu'ont vu le jour les agences de bassin, la loi sur la protection de la nature, les études d'impact, le régime des établissements classés.

C'est ainsi que, sar le plan des réalisations, on a pu constater le recul de certaines pollutions, comme celles des eaux douces ou celles qui se sont produites dans l'almosphère, le déveluppement de l'architecture, l'amélioration du cadre de vie, en particulier grâce à la mise en valeur des espaces verts.

Un certain numbre d'efforts ont donc été réalisés depuis dix ans. La commission Bloch-Lainé ne s'y est pas trompée puisqu'elle précise qu'en matière d'environnement les efforts amorcés en 1970 ont été les plus cohérents et les plus efficaces.

Je ne reprendrai pas les chiffres du budget puisque notre collègue M. Rieubon, au nom de la commission des finances, vient de les présenter. J'analyserai d'abord les structures du ministère, qui a retrouvé son autonomie à l'occasion de la composition du dernier gouvernement, et je décrirai ensuite ses domaines d'intervention.

Le ministère de l'environnement peut être considéré, depuis sa création, un peu comme un ministère à géométrie variable. Il a d'abord été un ministère délégué auprès du Premier ministre; il est devenu ensuite un secrétariat d'Etat rattaché temporairement au secteur culturel, pour être enfin englobé dans un ministère de l'environnement et du cadre de vic.

L'environnement retrouve aujourd'hui son autonomie d'origine. C'est heureux. Mais son champ de compétence est quelque peu réduit en raison de la création du ministère de la mer.

Son administration centrale est composée d'une direction de la protection de la nature, d'une direction de la prévention des pollutions, d'une délégation à la qualité de la vie et d'un atelier central de l'environnement. Sont mises à sa disposition, en tant que de besoin, un certain nombre de directions, en particulier celle du ministère de l'urbanisme et du logement.

Sur le plan régional, le ministère de l'environnement dispose de délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement d'atcliers régionaux des sites et des paysages. Là encore, il peut éventuellement utiliser les directions régionales de l'équipement et les directions interdépartementales de l'industrie.

Enfin, à l'échelon du département, le ministère peut faire appel à toutes les directions départementales de l'équipement, de l'agriculture, de l'action sanilaire et sociale, des services vétérinaires, etc. En outre, des chargés de mission à l'environnement sont placés auprès des préfets.

Malgré cette structure pyramidale, apparemment étoffée, il faut constater que les moyens du ministre de l'environnement sont insuffisants. D'abord parce que la plupart de ces administrations et de ces fonctionnaires dépendent généralement d'autres ministères et d'autres administrations; ensuite, parce que certains problèmes, tel que celui de l'eau, par exemple, dépendent de plusieurs ministères ou de plusieurs administrations; enfin, parce que le ministère n'a aucun droit de regard direct ou même indirect sur la forêt française au travers de l'office national des forêts, j'y reviendrai tout à l'heure.

Pour toutes ces raisons donc, le ministre de l'environnement envisage une réforme des structures de son administration ayant pour objectif la création de quatre grandes directions : une direction de l'eau qui aurait compétence sur les six agences de bassin qui auraient elles-mêmes des pouvoirs élargis et renouvelés; une direction de l'air qui s'occuperait des pollutions atmosphériques et phoniques; une direction des espaces naturels

et de la faune qui remplacerait en quelque sorte l'actuelle direction de la nature et enfin, une direction de l'information, de l'éducation et de l'incovation, nouveauté sur laquelle le ministre nous donnera sans doute quelques précisions.

Répondant en commission à une question de mon collègue M. Masson, M. le ministre a envisagé par ailleurs la création d'une direction de la qualité de la vic. Dans ces conditions, y aura-t-il quatre ou cinq directions?

Cette réforme aurait bien évidemment des avantages et en particulier celui de regrouper plusieurs programmes, en particulier quant aux problèmes touchant à l'eau. Mais dès lors, et ce sera ma première question, à quelle direction ou à quet autre organisme rattacherez-vous d'autres formes de pollution telles que les déchets?

Le collectif budgétaire pour 1981 et le projet de budget de 1932 qui nous est soumis apportent une augmentation de près de 250 postes qui seront rattachés, au moins indirectement, au ministère de l'environnement

Il y a d'abord lieu de préciser que ces crédits de personnels sont inscrits au budget du ministère de l'urbanisme et du logement ainsi qu'aux budgets des autres ministères qui mettent ces personnels à la disposition du ministère de l'environnement. A cet égard, il est un peu frustrant aussi bien pour le ministre de l'environnement que pour le rapporteur que je suis de voir se créer de nombreux postes qui ne figurent pas dans le fascicule budgétaire du ministère de l'environnement. La nomenclature budgétaire est déjà assez difficile à analyser pour que votre rapporteur ne regrette pas qu'il faille aller rechercher dans les autres fascicules budgétaires les postes qui sont mis à la disposition du ministre de l'environnement.

Il y a ensuite lieu de constater la création de 87 postes pour l'inspection des établissements classés. C'est une mesure heureuse, que nous avious d'ailleurs réclamée depuis de très nombreuses années. Actuellement, un inspecteur a la charge de mille établissements, ce qui est excessif, on en conviendra.

Il faut encore remarquer que les postes créés sont essentiellement destinés à renfurcer les services extérieurs régionaux et départementaux, ce qui répond au souei du ministre de l'environnement de décentraliser les responsabilités.

Les domaines d'intervention du ministère de l'environnement sont multiples et variés puisqu'ils vont de l'eau à l'air en passant par les déchets, le cadre de vie, la protection de la nature.

Le souci majeur du ministère de l'environnement est bien entendu, et c'est bien normal, celui de l'eau. La reconquête de la qualité des eaux de surface s'est soldée par des résultats positifs, grâce aux efforts d'assainissement entrepris conjointement par les six agences de bassin, les collectivités locales, les industriels et l'Etat qui s'est engagé dans une politique de contrats de branche, de programmes de rivières propres et de plans régionaux d'aide à l'assainissement.

Depuis plusieurs années, deux stations d'épuration ont été inaugurées par jour. On compte, sur l'ensemble du territoire français, plus de dix mille stations d'épuration, soit dans près d'une commune sur trois, puisqu'il y a 36 000 communes en France.

Les rejets urbains ont diminué d'un tiers, les rejets industriels de moitié, ce qui prouve l'efficacité de la politique engagée il y a dix ans pour le traitement des eaux.

Mais cette reconquête doit être poursuivic, car de nouveaux problèmes sont apparus, tel le médiocre fonctionnement des stations d'épuration dû à l'insuffisance des réseaux et des raccordements, ou quelquefois même à la mauvaise étanchéité des canalisations qui drainent aussi des eaux de ruissellement. C'est ainsi que les taux de dépollution sont souvent faibles dans les agglomérations, sans parler des grandes villes ou agglomérations telle que Marseille, Toulon et Nice qui ne possèdent pas encore de réseau d'assainissement.

L'apparition de nouvelles formes de pollution ont incité les agences de bassin à actualiser leur programme, voire à se reconvertir, en quelque sorte. C'est ainsi qu'elles interviennent dorénavant dans l'extension des réseaux, dans la lutte contre les pollutions agricoles ou les pollutions accidentelles, pour la préservation des ressources en eau en luttant contre le gaspillage, pour le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau potable par l'extension des périmètres de protection des sources et dans la prévention des inondations.

En ce qui concerne les pollutions à base de nitrates d'origine agricole, industrielle ou domestique, je voudrais savoir, monsieur le ministre, pourcuoi les pouvoirs publics tolèrent actuellement 50 milligrammes de nitrate par litre d'eau, alors que la dose toxique pour les jeunes enfants est de 40 milligrammes? Telle st ma deuxième question.

Le problème du prix de l'eau a été évoqué tout à l'heure. Je n'y reviendrai pas. Autant un resserrement est souhaitable, autant une unification me paraît difficile, sinon impossible à réaliser. Comment faire accepter à des communes prévoyantes, qui ont constitué un réseau d'assainissement il y a plusieurs années, une augmentation du prix de l'eau, ce qui revient en fait à accorder indirectement une aide à celles qui ont été moins prévoyantes?

En ce qui concerne la pollution de l'air, plusieurs initiatives ont été prises, notamment la création de réseaux d'alerte, de réseaux de surveillance, d'une agence de l'air dont je reparlerai dans un instant, ainsi que d'un réseau national de référence et d'une banque de données.

Huit réseaux d'alerte ont été réalisés, qui ont un rôle essentiellement préventif. Cent vingt réseaux de surveillance ont été créés qui ont pour conséquence le développement de techniques nouvelles moins polluantes. C'est ainsi que les émissions de poussières ont diminué de 70 p. 100 en dix ans tandis que la teneur en plomb de l'essence a baissé de 37 p. 100, en cinq ans, ce qui est un résultat non négligeable.

La création d'une agence de l'air à Melz, décidée en 1980, semble être remise en cruse. Pourtant, cette initiative très opportune a fait l'objet d'une mesure législative et son implantation en province répond bien, me semble-l-il, au souhait de décentralisation du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle la commission a émis un vœu à ce sujet.

En matière de bruit, des efforts ont été réalisés en ce qui concerne en particulier les engins de travaux publics, les véhicules automobiles et l'insonorisation des logements. Mais les impulsions sont encore insuffisantes, vous l'avez vous-même reconnu. Une loi-cadre nous avait été annoncée. Est-elle tombée aux oubliettes? Comptez-vous reprendre ce problème dans sa globaité? Un certain nombre de programmes ponctuels ont été annoncés tels que l'isolation de 200 000 logements sociaux locatifs, en trois ans, aidés à 40 p. 100 par l'Etat. L'extension des contrats de bruit est une excellente inititative. Enfin d'autres actions ponetuelles ont été engagées en particulier pour les deux-roues. Là encore, il s'agit d'une bonne mesure.

Comme mon collègue qui m'a précédé à cette tribune, j'estime qu'il faudrait également orienter vos recherches dans le domaine industriel, où le bruit engendre des nuisances et des troubles.

En conclusion, je dirai que ce projet de budget a pour objectif de poursuivre les actions positives entreprises dans le passé. Cependant, l'indépendance qu'à retrouvée le ministère de l'environnement ne lui permet pas encore d'assumer totalement — il faut le reconnaître — la charge qui est la sienne. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons une extension de ses compétences.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a présenté neuf vœux dont la plupart tendent à inciter les pouvoirs publics à vous donner plus de compétences, de façon à vous permettre d'exercer votre tâche plus efficacement.

Il ne faut jamais oublier qu'en matière d'environnement le coût des dommages évalués de la pollution s'élève à 80 milliards de francs par an. Pour les réduire, il faudrait 20 milliards de francs, soit le quart. Or on en dépense annuellement le dixième de ce quart. Cela signifie qu'au rythme actuel dix ans seraient nécessaires pour éliminer l'ensemble des pollutions. Encore faut-il tenir compte du fait que certainer pollutions n'ont pu être recensées et que d'autres peuvent apparaître.

C'est la raison pour laquelle votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté ce projet de budget, compte tenu des heuf observations que vous pourrez lire dans le rapport écril. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. René La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. Après les interventions des précèdents rapporteurs, je me garderai de tenir de longs discours.

L'évolution de notre pays depuis de nombreuses années s'est traduite par une concentration des industries dans certaines régions, autour de grandes villes notamment, et par la désertification de certaines zones rurales.

Votre Gouvernement, comme les précédents, cherche à enrayer cette désertification et à assainir les régions fortement industrielles.

Bien enlendu, tous les ministères sont concernés. Mais vous, monsieur le ministre, vous êtes ou devrez être une sorte de gendarme, celui qui monte la garde et qui surveille la réalisation des initiatives qui sont prises par vos collègues.

La politique de l'environnement n'est pas une innovation. Le premier ministère de l'environnement a en effet été créé en 1971. Depuis dix ans, beaucoup a été réalisé sous d'autres appellations.

En matière de protection de la nature, la commission a apprécié l'effort fait en laveur des pares nationaux, meis, en revauene, elle a estimé très insuffisants les crédits destinés aux pares naturels régionaux.

Or si ces pares jouent un rôle important de mise en valeur du patrimoine naturel, ils ont surtout une fonction économique fondamentale pour le maintien de la population locale dans ces zones fragiles.

La commission de la production et des échanges vous demande, monsieur le ministre, de faire bénéficier les pares naturels régionaux d'aides nationales plus larges que celles qui sont prévues.

La commission a apprécié vos intentions en faveur de la préservation des milieux naturels, et notamment les actions annoncées en matière de pêche.

La pêche à la ligne, on le sait, est très répandue en France. C'est ainsi que, dans mon departement, l'association des pécheurs à la ligne compte 60 000 membres, particulièrement sensibilisés à la pollution de nos rivières.

De nombreuses négligences ont été tolérées depuis très longtemps dans notre pays. Ainsi, les rives de la Loire se sont peu à peu dégradées et un immense effort est maintenant nécessaire si l'on ne veut pas que la situation empire et que les ponts finissent par être sapés du fait de l'activité des sablières.

Il vous appartient donc, monsieur le ministre, ainsi qu'à vos services, d'être extrémement vigilant à l'égard de vos collègues du Gouvernement, afin de protéger nos fleuves.

Je profite de l'occasion pour vous poser une question nu nom de mes collègues et amis alsaciens. Les ministres des pays riverains du Rhin — France, Allemagne, Suisse et Hollande — se rémnissent le 17 novembre prochain, pour trouver une solution à la pollution saline. On propose de constituer une saline de 500 000 tonnes et un bassin de régulation des saumures dans les anciennes mines de potasse d'Alsace et de stocker le sel dans les villes en précision du verglas. Pouvez-vous me fournir des précisions sur ce sujet ?

Outre la pêche, vous avez la charge de la chasce. Or, dans notre pays. le nombre des chasseurs augmente de façen vertigineuse alors que le gibier a une fâcheuse tendance à diminuer. Il faudra donc bien faire quelque chose un jour ou l'autre.

Vous serez sans doute d'accord pour demander à vos services d'étudier, en concertation avec vos collègues, la meilleure manière de réglementer la chasse en France.

La commission de la production et des échanges s'est également penchée sur le problème de la sauvegarde du littoral. Afin de vous le faire toucher du doigt, monsieur le ministre, j'extrairai un court passage d'un article paru récemment dans an jeurnal du soir. Cet article concerne les pares régionaux et les activités de ceux que l'on appelle les « braconniers sous-marins »:

« Or, tous ceux qui explorent les fonds de manière désintéressée ponssent le même cri d'alarme. Asphyxié par les eaux d'égout, le mazont et les rejets de toute sorte, mangé par les ouvrages portuaires, surexploité par les pêcheurs et les chasseurs sous-marins, bientôt rongé par les dragues exploitant sables et graviers, notre territoire sous-marin est en péril. »

C'est un véritable cri d'alarme que poussent certains de nos compatriotes!

Le second volet de votre politique concerne la lutte contre les pollutions et les nuisances. La commission de la production et des échanges souhaite, à ce propos, que l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets voie ses moyens augmenter. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer la collecte des déchets ménagers en zone rurale, nos campagnes étant encore insuffisamment équipées dans ce domaine.

Je n'insisterai pas sur l'élimination des déchets industriels et la récupération des matériaux ; je précise simplement que la commission approuve vos objectifs d'élimination des déchets présentant des risques pour l'environnement et de valorisation des matériaux récupérables.

Votre politique de l'eau a fait l'objet d'un large débat en commission. J'ai été mandaté pour appeler votre attention sur le problème des stations d'épuration en milieu rural: il reste beaucoup à faire en ce domaine, en particulier dans certaines petites agglomérations.

La commission m'a également chargé de vous demander d'engager une action vigoureuse de lutte contre le bruit.

Ainsi, les petits scooters, qui ont l'air parfaitement insignifiants, font un vacarme du diable en pleine nuit. Certes les braves petits jeunes gens qui les montent sont bien gentils, mais leurs pétarades épouvantables nuisent malheureusement à la tranquillité de nos vieillards.

Le président de notre commission a fait une observation concernant le bruit dans les usines. Ce problème a été mentionné par les rapporteurs qui m'ent précédé, mais je m'y appesantis car il reste beaucoup à faire dans le secteur industriel. Il vous appartient la encore, monsieur le ministre, de faire un peu le gendarme à l'égard de vos collègues, en particulier du ministre de l'industrie.

Permettez moi en conclusion de vous souhaiter de jouer un rôle efficace, en dépit de la relative faiblesse de vos moyens. La commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption de votre projet de budget, sous réserve, cependant, que l'amendement de réduction des crédits du fonds d'intervention pour la qualité de la vie soit adopté. Je défendrai noi-même cet amendement de M. de Caumont. (Applandissements sur les banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs banes des socialistes.)

M. le président, La parçle est à M. le ministre de l'environnement.

M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant de vous présenter les grandes lignes du projet de badget de l'environnement pour 1982, je tiens à remercier tout particulièrement vos rapporteurs pour la précision, la qualité et l'objectivité de leur travail.

Cela témoigne de la volonté du Parlement de voir notre environnement mieux défendu et ne peut que faciliter l'accomplissement des tâches qui sont les miennes en ce domaine.

L'action que j'ai entreprise à la tête de ce département ministériel depuis bientôt six mois repose sur quatre orientations principales qui me paraissent ucvoir être, dans le domaine de l'environnement, les axes du changement.

Première orientation, il faut que nous nous efforcions de répondre, mieux que par le passé, à l'aspiration générale des Françaises et des Français à un meilleur environnement, grâce à un dialogue renforcé et nouveau avec tous les acteurs intervenant en ce domaine, à commencer par les collectivités locales et les associations.

Deuxième orientation, nous devons faire de l'environnement l'un des éléments moteurs de la politique de l'emploi. C'est le sens des actions entreprises dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la recherche et du développement des procédés de latte contre les pollutions, de la protection, et surtout de la gestion des espaces naturels.

Troisieme orientation, il convient de faire de l'environnement l'un des instruments privilégiés d'une nouvelle croissance plus économe en énergie et en matières premières, en développant notamment l'élimination des déchets.

Entin, quatrième orientation sur laquelle je conclurai mon exposé et qui me paraît essentielle, il est temps que nous construisions autour de l'environnement un nouveau type de coopération internationale, avec les peuples du tiers monde notamment.

C'est à partir de ces quatre orientations qu'ont été déterminées les pricrités du projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter. Un budget qui, je le reconnais très volontiers, est un budget modeste...

M. Serge Charles. C'est súr!

M. le ministre de l'environnement. ... compte tenu des ambitions qui sont les nôtres en matière d'environnement et de l'ampleur de ce qui reste à accomplir, si l'on ne veut pas se contenter de mots.

Mais je remercie le Premier ministre et le ministre du budget de m'avoir entendu pour cette première annee du changement, paisque le budget de l'environnement passe de 370 millions de francs hors l'onds d'action conjoncturelle en 1981 à 504 millions de francs en 1932. Cela traduit une augmentation en francs courants de plus de 36 p. 100.

D'ailleurs, à ces crédits strictement budgétaires il convient d'ajouter 78 millions de francs de prélèvement sur les recettes du P.M.U. et 1625 millions de francs sur les dépenses d'autres ministères qui concernent l'environnement.

En fait, si l'on ajoute à ces sommes les produits de la taxe piscicole. 144 millions de francs, de la taxe sur les permis de chasse, 229 millions de francs, et les redevances de bassin, 1800 millions de francs environ, les moyens d'engagement des crédits publics pour l'environnement sont de 2746 millions de franes. Il convient d'y ajouter, si l'on veut avoir une vision globale sur ce qui se fait en France en matière d'environnement, les interventions des budgets des collectivités locales, tout à fait essentielles en ce donuaine. On parvient alors à des dépenses publiques d'environnement avoisinant 7 700 millions de franes.

Je ne peux non plus passer sous silence l'augmentatinn de 45 p. 100 des moyens en personnels de mon département : 200 emplois sont créés, presque tous affectés aux D. R. A. E. et à l'inspection des établissements classés.

Telle est la situation sur un plan strictement budgétaire.

Je précise qu'un amendement d'ordre sera déposé en deuxième délibération pour individualiser les crédits affectés à l'environnement figurant dans les chapitres « personnel et moyens de l'administration générale » du budget de l'urbanisme et du logement.

Dès lors qu'un ministère autonome a été créé, il convient en effet que ces crédits soient individualisés. Cela fera l'objet de cet amendement, qui, conformément à un arbitrage rendu par le Premier ministre, sera déposé au cours de l'examen du budget en seconde délibération.

Gardons-nous toutefois de perdre de vue qu'on ne fera pas le changement en matière d'environnement uniquement avec des crédits, si nécessaires soient-ils, mais d'abord en changeant les comportements et les mentalités. C'est avant tout un problème d'éducation, un problème de formation, d'information et, en définitive, de démocratie.

S'il ne faut pas seulement contraindre, je suis cependant convaincu que, dans ce domaine, la contrainte est quelquefois nécessaire. l'affirme donc clairement que, désormais, la loi s'imposera à tous et que le ministre de l'environnement fera en sorte qu'elle soit respectée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Cette nécessaire continuité dans l'action et son efficacité exigent d'ailleurs que les structures du ministère soient repensées en fonction des objectifs qu'il se propose d'atteindre et des intérêts publics dont il a la barge.

Cela s'impose d'autant plus que nous entrons dans l'ère de la décentralisation, qui conduira nécessairement à une réorganisation de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'administration

L'environnement est surtout une affaire de terrain. C'est donc un champ d'action et d'expérience privilégié pour ce que doit être la décentralisation.

A mon sens, le ministère de l'environnement est avant tout le ministère des ressources naturelles. l'eau, l'air, les espaces naturels, avec tout ce qui concerne le caractère qualitatif de la croissance. Il s'agit en fait d'instituer de nouveaux rapports privilégiés des hommes avec la nature qui les entoure et d'imaginer de nouveaux rapports des hommes entre eux pour construire leur avenir.

De ce point de vue, l'environnement, comme la culture, est ce « quelque chose » qu'il convient d'ajouter à la vie. C'est une approche différente et nouvelle de la politique.

Ce ministère n'est pas celui des papillons et des petits oiseaux, encore moins celui de Cendrillon (sourires). il doit nous faire entrer de plain pied dans le futur pour gérer en commun les richesses indispensables à notre génération comme à celles qui la suivront.

Il convient d'abord d'avoir une politique de l'eau.

L'eau est nécessaire à la vie. L'un des aspects essentiels de ma tache consistera à mettre en œuvre, dans le cadre d'une large concertation, une certaine peréquation de son prix.

Je n'ignore pas, monsieur le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, les difficultés de l'entreprise. Mais je crois qu'il est temps, grand temps, de réduire les inégalités criantes et préjudiciables à un bon aménagement du territoire qui existent en ce domaine. En effet, le prix de l'eau varie de 1 à 20, et parfois bien davantage.

Par ailleurs, nous devons tout mettre en œuvre pour accentuer l'effort d'amélioration de la qualité des eaux, en accélérant les programmes d'assainissement conduits par les collectivités locales et les industriels avec l'aide des agences financières de bassin et de l'Elat.

Des contrats pluriannuels d'assainissement seront passés à cet effet avec les agglomérations qui en feront la demande. Les moyens financiers nécessaires apportés par l'Etat seront dégagés dans le cadre du plan de deux ans. Parallèlement, un réseau d'assistance technique aux collectivités locales en matière de stations d'épuration sera mis en place. En effet, certaines de ces stations fonctionnent mal, ce qui justifie un programme d'assistance technique.

La protection des nappes souterraines contre les pollutions diffuses fait l'objet d'un programme de prévention qui sera mis en œuvre des 1982 pour les départements les plus touchés par ee type de pollution. Je pense en particulier aux nitrates. J'ai demandé que des études soient réalisées sur la nocivité de ces composés, afin qu'on puisse déterminer les moyens techniques susceptibles de les éliminer. Mais il convient aussi d'agir au niveau de la formation et de l'information, aussi bien auprès des fabricants que des utilisateurs.

L'aménagement des grands fleuves, enfin, doit nous permettre de préserver et, si possible, d'accroître les ressources en eau de notre pays. Ce sera done l'une des priorités de ma politique de l'eau. Les travaux relatifs aux barrages de Naussac et de Villerest, sur le bassin de la Loire, sont activement poursuivis. Pour le barrage sur l'Aube, ils seront lancès dès l'an prochain.

Il s'agit là d'une action indispensable pour la régulation du régime de nos fleuves et pour la lutte contre les pollutions.

Enfin, la modernisation du réseau d'annonce des crues sera accélérée, particulièrement dans les bassins les plus exposés tels que ceux de la Loire, de l'Allier et de la Garonne.

Deuxième direction de notre budget : une politique de l'air — comme l'eau, il est indispensable à la vie.

Or le bruit est bien la première pollution de l'air. Selon les sondages, c'est la nuisance la plus fortement ressentie par les Français. C'est pourquoi je réserve dans mon projet de budget un crédit de quinze millions de francs en vue de financer dix contrats d'action anti-bruit — contre trois par an environ jusqu'à présent — avec les cotlectivités locales qui en feront la demande.

En outre, pour lutter plus efficacement contre le bruit, j'installerai très prochainement des structures nouvelles : un conseil national du bruit, d'abord, regroupant usagers, élus et représentants des administrations : de plus, j'entends qu'au niveau de chaque département un agent responsable de la lutte anti-bruit soit nommé afin que les dossiers, notamment ceux des plaintes qui parviennent très nombreuses dans les préfectures, puissent aboutir.

Toutefois, une telle politique a, par nature, une vocation interministérielle. C'est pourquoi, en concertation avec mes collègues chargés des transports et de l'urbanisme et du logement, un vaste programme de résorption des « points noirs » du bruit, d'origine routière ou ferroviaire, sera défini à l'occasion du prochain comité interministériel de la qualité de la vie.

A cet égard je tiens à répondre aux deux rapporteurs qui m'ont interrogé sur les bruits dans l'industrie. Le ministre de l'environnement ne peut pas, il est vrai, s'en désintéresser mais, là aussi, c'est au ministre du travail, et probablement au ministre de la santé, de se porter en première ligne, car l'examen de cette question relève très largement des comités d'hygiène et de sécurité qui fonctionnent au sein de chaque entreprise.

Les syndicats, qui sont très soucieux de protéger les travailleurs dans l'entreprise, et qui formulent bien entendu des revendications d'ordre quantitatif, pour les salaires, ou leur statut par exemple, s'efforcent de plus en plus de définir les conditions d'une meilleure qualité du travail. Je leur accorde toute confiance pour se placer à mes côtés afin de faire entendre ce qui mérite de l'être et pour que cessent des bruits qui ne devraient plus être entendus! (Sourires.)

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Enfin, je le rappelle, 250 millions de francs sont prévus dans le projet de budget pour 1982 des ministères de l'urbanisme et du logement et des transports, pour financer l'isolation phonique de logements sociaux.

Reste, mesdames, messieur, la question des deux-roues! Loin de moi l'idée, vous le persez bien, de me livrer à un quel-conque racisme anti-jeunes! Mais, à mon avis, la jeunesse a d'autres moyens pour affirmer sa présence que de faire entendre une pétarade infernale dans les rues de nos cités!

Pourtant, dans ce domaine aussi, il vaut mieux éviter d'entrer dans le cycle infernal de la répression, bien souvent impossible....

i.'. Alain Madelin. Il faut remplacer les motos par des vélos ! (Sourires.)

M. le ministre de l'environnement. Peut-être! Mais je ne suis nas du tout « anti-moto »! Je me borne, en mobilisant des crédits à eet effet, à susciter l'inventinn d'un pot d'échappement vraiment indémontable et réellement silencieux! (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

C'est pourquoi j'entends imposer aux industriels et aux importateurs les règles qui seront édictées sur la base des procédés techniques que nous aurons découverls et mis en place.

- M. Pascal Clément. Grâce à des impôts supplémentaires ?
- M. le ministre de l'environnement. Nous allons aussi lancer une campagne nationale contre le bruit dans laquelle je compte sur l'aide des élus locaux et des associations...
- M. Serge Charles. Après les pots d'échappement, allez-vous demander qu'on modifie les moteurs?
- M. le ministre de l'environnement. Si quelqu'un se coupe la tête pour ne plus rien entendre, il y réussira mon cher ami ! Si vous n'avez que ça à dire... (Rires.)

Vous pourriez vous associer d'autre façon à nos efforts !

Pour ce qui est de la lutte contre les pollutions atmosphériques, les crédits augmentent de 80 p. 100. Ils nous permettront de renforcer notablement les moyens mis à la disposition des organismes et d'associations œuvrant en ce domaine.

Ainsi, l'agence de l'air sera dotee des crédits nécessaires à sa mise en place et à son fonctionnement.

De même des moyens supplémentaires en effectifs et en crédits sent prévus au titre des associations gérant les réseaux de surveillance de la qualité de l'air.

Pour l'agence de l'air, j'appliquerai la loi telle qu'elle existe. En tout cas, monsieur le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, januais la loi n'a prévu l'installation de cette agence à Metz. Une telle mesure n'est d'ailleurs pas du domaine législatif. Le député de Metz m'a déjà posé une question orale, à ce sujet : si cette agence doit aller en province — je ne suis nullement convaincu que ce soit opportun — elle sera transférée à Metz.

M. Alain Madelin. Et pas à La Rochelle! (Sourires.)

M. le ministre de l'environnement. Je dois repenser à la question dans le cadre des réflexions conduites sur les structures définitives du ministère de l'environnement.

Troisième direction: une politique des espaces naturels. En ce qui concerne la préservation de ceux-ci, ma première tâche consiste à apurer le passif des parcs nationaux.

M. Robert de Caumont. Très bien!

M. le ministre de l'environnement. C'est pourquoi j'ai pris les dispositions nécessaires, en accord avec mon collègue chargé du budget, en vue de remettre à niveau le ars subventions de fonctionnement et de renforcer leurs effectifs: vingt et un emplois supplémentaires sont prévus dans le collectif pour 1981 et dans le projet de budget pour 1982. L'augmentation est de 24 p. 100.

Pour ce qui est des nouveaux parcs à créer, l'affaire de l'Ariège scra rediscutée, reprise au départ, car les oppositions locales sont assez violentes. Un crédit de 1 million 370 000 francs est inscrit au titre de la poursuite de la mise en place du parc du Mercantour et de la mise à l'étude du parc de la Guadeloupe.

Quant aux réserves naturelles, leurs dotations seront considérablement augmentées — pratiquement, elles vont doubler. Les moyens supplémentaires bénéficieront en priorité aux associations chargées de leur gestion.

En revanche, les crédits relatifs aux parcs naturels régionaux et aux zones périphériques des parcs nationaux enregistrent, je le reconnais, une certaine stagnation. Je m'en suis expliqué devant la fédération des parcs régionaux, dont je mesure l'importance et l'intérêt. Mais j'ai souhaité m'accorder un délai de réflexion dans ce domaine pour examiner le type des relations à établir entre ces organismes et l'Etat dans le cadre de la politique de décentralisation.

Quel sens aura la décentralisation si les parcs nationaux ne sont pas directement pris en charge par l'Etat et les parcs régionaux par la région? Ce qui ne signifie nullement, et je tenais à le préciser devant l'Assemblée, que l'Etat va se désintéresser des parcs régionaux qui représentent, au nivau de l'aménagement du territoire et du développement régional, des atouts tout à fait essentiels. Mais l'aide de l'Etat sera une aide à la région. Pour rassurer les défenseurs vigilants des parcs régionaux, et ils ont raison! qui siègent ici, je réitère l'engagement que j'ai pris de financer en 1982, au titre du F. I. Q. V.— fonds d'intervention pour la qualité de la vie— des « contrats régionaux » qui lieront l'Etat à des régions dont l'action s'est principalement caractérisée par la création de parcs régionaux.

En d'autres termes, globalement, les crédits destinés aux parcs régionaux ne diminueront ras. Le financement se fera soit directement, par un prélèvement sur la ligne budgétaire « Parcs régionaux », soit dans le cadre des « contrats régionaux », par la ligne budgétaire du F.I.Q.V. La préservation des milieux naturels constitue également l'une de mes préoccupations majeures. Sur ce point, j'envisage d'abord de déposer, à la session parlementaire prochaine, un projet de loi relatif à l'organisation de la pêche. J'espère qu'il pourra être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. (Sourires.)

- M. Serge Charles. Bien sûr, au cours d'une session extraordinaire!
- M. le ministre de l'environnement. Ce projet visera à assurer pleinement la protection et la gestion des milieux naturels aquatiques son ambition dépassera, vous le constatez, l'organisation de la pêche à mettre en valeur les ressources piscicoles et halieutiques françaises et à organiser démocratiquement les activités de loisirs liées à la pêche.

D'ailleurs, c'est au cours de l'année 1932 que démarrera un plan quinquennal de développement des ressources piscicoles à l'oceasion du renouvellement des baux de pêche. Mesurant bien quel intérêt présentent la pêche et les pêcheurs — il a été d'ailleurs souligné par les rapporteurs — je vous signale que j'ai triplé dès le présent budget les crédits destinés à la pêche. Cela fait partie de la politique du temps libre, reconnaissons-le!

En outre, je porterai une attention toute particulière à la protection de certains milieux natureis spécifiques, tels que les zones humides, pour lesquelles une politique globale de protection sera étaborée très prochainement.

ll en va de même pour les moyens de protection de la faune et de la flore, qui scront pratiquement doublés en 1982.

Enfin, je soutiendrai activement une politique d'organisation rationnelle de la chasse destinée à préserver notre potentiel cynégétique. Je m'appuierai, comptez sur moi, sur une large concertation avec les associations intéressées! Certes, le dialogue risque de durer un certain temps et il ne manque ni de vigueur ni, quelquefois, de pittoresque mais la chasse intéresse un grand nombre de Français et ce problème doit être lui aussi réglé par la voie de la concertation et du dialogue, dans le sens d'une plus grande démocratie.

Protèger la nature c'est aussi lutter contre l'accumulation des déchets, en organisant leur traitement et si possible leur récupération et leur valorisation.

Ma priorité essentielle en se domaine portera sur les opérations de recyclage des déchets susceptibles d'économiser l'énergie et les matières premières.

La filière bois, vous le savez, constitue le deuxième poste déficitaire de la balance commerciale française.

Aussi prendrai-je très prochainement des initiatives tendant au traitement et à la réutilisation systématique du papier utilisé dans les administrations et....

M. Robert de Caumont. Et chez nous alors!

M. le ministre de l'environnement. ... si possible, dans les assemblées parlementaires (M. le président de l'Assemblée nationale applaudit) et je me tourne vers le président de l'Assemblée nationale, car on consomme et on jette beaucoup de papier dans une maison comme celle-ci!

M. Robert de Caumont. En effet !

M. le ministre de l'environnement. On pourrait en réutiliser une bonne partie pour peu qu'on se donne la peine de le recycler! (.ipplaudissements sur les bones des socialistes.)

C'est la même chose pour les entreprises nationales. A cet égard, le ministère de l'environnement, dont j'ai la charge, devrait servir d'exemple! C'est pourquoi j'ai donné instruction à mes services de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'utiliser désormais du papier recyclé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Madelin. Très bien!

- M. le ministre de l'environnement. Parce que si moi-même je ne prêche pas l'exemple, et si l'Etat n'a pas une attitude exemplaire à tous les niveaux où s'exerce son autorité, nous ne sommes pas prêts de convaincre les particuliers qu'il faut économiser le papier ou, mieux encore, utiliser du papier recyclé! (Applaudissements sur les mêmés bones.)
- M. René La Combe, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?
 - M. le ministre de l'environnement. Je vous en prie.

- M. le président. La parole est à M. René La Combe, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre de l'environnement.
- M. René La Combe, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous devriez intervenir aussi après des instances internationales!
 - M. le ministre de l'environnement, C'est sûr !
- M. René La Combe, rapporteur pour avis. Au Parlement européen et dans toutes les conférences internationales, nous sommes inondes de papiers!
- M. le ministre de l'environnement. Je vais d'abord essayer d'être maître chez moi, avant d'aller voir ce qui se passe chez le voisin.

Mais sur le principe je suis pleinement d'accord!

- M. le président. Monsieur le ministre, on vient de m'apprendre que le recyclage des vieux papiers est pratiqué à l'Assemblée nationale depuis plusieurs années.
- M. le ministre de l'environnement. Voilà qui est formidable, monsieur le président!
 - M. te président. Vous avez donc satisfaction.
- M. le ministre de l'environnement. Monsieur le président, je ne suis pas sur que l'Assemblée nationale se servé de papier recyclé, nième si elle récupère les vieux papiers!
 - M. Robert de Caumont. Ce n'est pas la même chose!
- M. le président. Monsieur le ministre je vous écrirai ma réponse.
- M. le ministre de l'environnement. Je vous rendrai plutôt visite, monsieur le président!
- M. le président. En tous cas, monsieur le ministre, je vous remercie de m'avoir associé au débat : (Sourires.)

Vous pouvez poursuivre.

M. le ministre de l'environnement. Je me rapprocherai également des ministres intéressés pour faire supprimer, à brève échèance, certaines dispositions administratives et réglementaires prohibant l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics. Il en existe.

Bien entendu, ces nouvelles actions ne devront pas compromettre la bonne exécution des missions plus traditionnelles confiées à l'A. N. R. E. D., telles que le traitement des déchets toxiques et la résorption des décharges sauvages. C'est pourquoi les moyens de l'agence sont augmentés de 25 p. 100, et celle bénéficie de créations d'emplois.

Enfin, quatrieme orientation : une politique de l'information et de dialogue systématique.

La promotion de la qualité de l'environnement ne doit en aucun cas être le monopole des administrations de l'Etat. C'est pourquoi il convient de faire naître ou de développer une prise de conscience collective des problèmes relatifs à notre environnement et de répondre aux aspirations légitimes qui s'expriment localement en ce domaine.

Sur ce point, l'élément essentiel de mon action consistera à décentraliser et à développer la praticipation des citoyens à la protection de la nature et de l'environnement, en apportant un soutien aceru aux acteurs privilégiés que constituent les associations.

Cet effort, qui s'est traduit par la création de soixante-trois emplois au bénéfice des fédérations nationales et régionales dans le collectif de 1981, sera poursuivi par la création de soixante emplois Fonjep au profit des fédérations d'associations, en 1982. L'aide aux associations augmentera de 120 p. 100 et les crédits pour la formation de 116 p. 100.

Le rôle des associations sera également renforcé par l'élargissement de leur participation à des instances où, actuellement, elles ne sont pas, ou sinon insuffisamment, représentées.

Il existe, mesdames, messieurs, 4 000 associations de protecteurs de la nature dans notre pays. Il faut en mesurer le poids, comme il faut comprendre la difficulté d'entretenir un dialogue constant et constructif avec toutes ces associations. Nous sommes la en face d'un choix de société : ou il faut permettre aux citoyens de se prendre en charge cux-nêmes. d'exercer individuellement et collectivement leurs responsabilités, notamment dans le domaine de l'environnement, par la vie associative, ou bien il faut se

contenter d'avoir des associations qui ne pourront que revendiquer, contester, ce qui n'est pas toujours inutile, mais qui ne pourront en tout cas faire autre chose.

C'est de ce point de vue aussi que la politique de l'environnement doit représenter une approche nouvelle de la démocratie, et j'ai vouiu que dans ce budget nous nous en donnions les moyens.

Pour les mêmes raisons, les moyens d'information mis à la disposition des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement sont sensiblement accrus, de même que les crédits relatifs aux études d'impact, qui sont plus que doublés. Quant aux crédits relatifs aux auditions publiques, ils permettront aux citoyens et aux associations de se faire entendre avant que la décision ne soit prise, plutôt que de la contester, violemment quelquefois, après. Ces crédits seront multipliés par quatre.

M. Robert de Caumont. Très bien!

- M. le ministre de l'environnement. Cet effort en faveur des associations et de l'information s'accompagnera, enfin, d'actions de sensibilisation et de formation pour lesquelles je réserverai dans mon budget un crédit de treize millions de francs l'an prochain.
- Je voudrais qu'il y ait une sensibilisation toute particulière dans les écoles normales d'instituteurs et dans les lycées agricoles en accord, bien sûr, avec mes collègues de l'éducation nationale et de l'agriculture.

Tels sont les grands traits de ce budget et si ce n'était les contraintes de l'horaire, j'aurais aimé vous parler un peu plus de la dimension internationale de l'environnement et d'abord au niveau européen.

Il y a là, je crois, un vaste champ d'espérance pour une relance de la construction européenne. Je ne vois d'ailleurs pas comment il nous serait possible d'imposer à nos industriels des normes antipollution si les mêmes normes n'étaient pas directement imposées à leurs concurrents étrangers, à commencer par les concurrents européens.

Coopération européenne mais coopération surtout avec le tiers monde, accentuation, approfondissement, dimension nouvelle du dialogue Nord-Sud à propos de l'environnement.

Nous sommes à peu près cinq milliards d'être humains; nous serons dix milliards à la fin de ce siècle. Tous ces gens auront besoin d'eau — le tiers monde a soif d'eau comme nous de pétrole. A partir de là peuvent se nouer de nouvelles coopérations et se créer de nouveaux emplois. Un effort sans précèdent doit être consenti en faveur de la recherche. C'est ce que j'ai fait puisque les crédits destinés à la recherche seront en augmentation de 40 p. 100.

Parler de l'environnement, mesdames, messieurs les députés, c'est d'abord parler, je le répète, de l'avenir, d'un avenir que nous devons construire ensemble. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

- M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.
- M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai été pour le moins surpris, en lisant la note de synthèse que nous a transmise le ministère de l'environnement, d'apprendre que les deux objectifs prioritaires visés par ce dernier étaient, d'une part, de contribuer à la bataille pour l'emploi, d'autre part, de contribuer à une croissance économe en matières premières.

Bien évidemment, je ne conteste pas que ces objectifs doivent être prioritaires dans la politique du Gouvernement de la France. Mais on était tout aussi légitimement en droit d'espérer que le ministère de l'environnement se fixerait des objectifs directement liés à l'environnement. Sinon quelle serait la justification de ce ministère?

Manifestement, il apparait que le Gouvernement actuel se désengage plus ou moins des préoccupations générales de la lutte contre les pollutions et pour la protection de l'environnement.

Il suffit, pour s'en persuader, de constater la place marginale qu'occupe actuellement le ministère, et vous-même, monsieur le ministre, vous confirmiez cette évidence lors de votre audition en commission en déclarant : « L'existence d'agences spécialisées pour l'environnement, justifiée dans le grand ministère précédent, l'est moins désormais. »

Si je traduis bien votre pensée, vous considérez que vous êtes à la tête d'un ministère petit par rapport à celui qui vous a précédé et que, pour ne pas être réduit à un « ministère-croupion », vous devez gratter les fonds de tiroirs en

essayant de centraliser au maximum tous les services et agences divers — c'est le cas de l'agence de l'air — ayant trait de près ou de loin aux problèmes de l'environnement.

M. Jean Natiez. Vous déformez!

M. Jean-Louis Masson. Si donc on doit regretter que l'environnement devienne progressivement une préoccupation annexe de la politique de la France, il n'en reste pas moins que certaines des orientations que vous avez exposées sont parfois assez discutables.

Si l'on regroupe ces finalités en trois grands domaines correspondant schématiquement à l'organisation annoncée de votre ministère, il faut distinguer la protection de la nature, la promotion de la qualité de la vie et, enfin, la prévention des nollutions

Pour ce qui est de la protection de la nature, les parcs naturels régionaux connaissent des difficultés croissantes de gestion. Certes, il est utile de décentraliser leur gestion, mais il est corrélativement tout aussi nécessaire de leur donner les moyens financiers indispensables à leur développement. Or, je crains fort que les actions que vous avez engagées dans ce domaine ne prennent pas prioritairement en compte les besoins réels, financiers notamment, qui permettraient aux collectivités locales de mettre en œuvre une politique dynamique de protection de la nature.

La défense de l'environnement et la protection de la nature ne sont pas uniquement tributaires d'actions écologiques parfois superficielles, tel le maintien des moutons sur le Larzac.

La protection de la nature c'est aussi et surtout la défense du cadre de vie de l'homme. C'est ce qui me conduit à évoquer votre deuxième domaine d'action, la promotion de la qualité de la vie.

Sur ce point, et contrairement à ce qui nous a été indiqué en commission, je me bornerai à constater que les conditions d'intervention du fonds interministériel pour la qualité de la vie, le F. I. Q. V., sont plutôt en régression.

Je vous citerai un seul exemple qu'un de vos collègues, le ministre des anciens combattants, connaît d'ailleurs fort bien. Il esi en effet intervenu personnellement auprès de vous pour vous demander la participation du F.I.Q.V. à l'aménagement de la vallée de la Canner en Moselle et à la réalisation du train touristique Vigy—Hombourg. En l'espèce, la subvention du F.I.Q.V. était quasiment acquise avant le 10 mai. Actuellement, elle est compromise, ou tout au moins remise en cause.

Cette situation est hautement regrettable. C'est pourquoi tout comme votre collègue le ministre des anciens combattants, je souhaiterais que vous veuillez bien nous indiquer, monsieur le ministre. si, oui ou non. votre ministère interviendra dans cette opération.

Pour la prévention de la pollution, aspect de votre action que je tiens pour essentiel, je regrettte l'absence de toute politique à long terme, dans les différents domaines que vous avez évoqués.

Dans la lutte contre la pollution de l'eau, le ministère a tendance à faire supporter l'essentiel de l'effort de dépollution aux collectivités locales qui connaissent bien souvent des problèmes considérables.

Il faudrait, au contraire, à mon sens, s'attaquer prioritairement aux gros pollueurs industriels qui continuent à bénéficier de dérogations, contrairement à ce qui nous a été indiqué tout à l'heure et je citerai un seul exemple, celui des soudières de Lorraine, que j'ai déjà évoqué devant vous il y a quelques semaines, monsieur le ministre ; d'ailleurs, sur ce point, je reviendrai tout à l'heure.

Il est tout aussi inadmissible de vouloir rejeter sur les agriculteurs la responsabilité de la pollution par les nitrates, laquelle, somme toute, est moins grande que la pollution industrielle provoquée par certains établissements qui, eux, ne subissent pas de normes législatives impératives.

Je m'étonne également des tergiversations dont fait preuve le ministère quant à la création de l'agence contre la pollution de l'air, en dépit d'une loi votée par le Parlement, et j'y reviendrai également tout à l'heure.

Enfin, pour lutter contre le bruit, là encore, il conviendrait de mettre en œuvre une réglementation beaucoup plus restrictive et surtout beaucoup plus répressive, notamment à l'encontre des utilisateurs de deux-roues.

La fixation des normes techniques de construction des pots d'échappement permettrait certainement à la fois d'assurer la tranquillité des habitants de zones urbaines ou même, pourquoi

pas, péri-urbaines, et de réduire le déséquilibre de notre balance commerciale car, chacun le sait, plus de 90 p. 100 des motos vendues en France sont importées.

Il y a là une action à entreprendre, aussi bien auprès des entreprises qui commercialisent les motos qu'auprès des utilisateurs, car il n'est pas possible, à mon sens, d'inventer un pot d'échappement qui ne soit pas démontable. La seule solution est donc de mettre en œuvre un minimum d'actions répressives.

Je n'aurai garde d'oublier la nécessité d'une politique spécifique de prévention des pollutions industrielles accidentelles liées aux risques d'accidents industriels tels que, par exemple, la prévention contre les marées noires, en cas de naufrage de navire pétrolier, ou la diffusion à très grande échelle de produits toxiques, comme cela s'est passé à Seveso, en Italie. Là non plus la politique actueile n'est pas tout à fait claire, et surtout, je crois, le Gouvernement ne se donne pas les moyens indispensables pour réussir à réduire les grosses pollutions, qu'elles soient accidentelles ou industrielles.

En résumé je crains fort que, malgré votre bonne volonté, monsieur le ministre, votre ministère ne fasse moins bien aujour-d'hui ce qui était bien fait hier et fasse aussi mal ce qui était déjà mal fait hier. (Rires sur les bancs des socialistes.)

Deux exemples illustrent parfaitement mes propos: la création de l'agence de l'air et la pollution du Rhin et de la Moselle par les chlorures.

Le bilan des agences de bassin ayant été particulièrement positif pour ce qui est de la lutte contre la pollution de l'eau, le Gouvernement précèdent avait accepté, à la demande de nombreux parlementaires, de déposer un projet de loi créant une agence de l'air. Ce projet fut voté par le Parlement et sa mise en œuvre serait certainement le meilleur garant de l'efficacité d'une politique volontariste de lutte contre la pollution atmosphérique.

Or, sur ce point, en réponse à l'une de mes questions orales et en réponse aussi à plusieurs questions qui vous ont été posées en commission, vous avez adopté une attitude pour le moins réservée, évoquant même la possibilité d'abroger la loi et vous avez également contesté son utilité en envisageant l'éventualité de rattacher directement cette agence à l'une des directions de votre ministère.

Dans l'un et l'autre cas, il est clair que l'agence de l'air ne présenterait alors plus aucun intérêt et la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, où les députés socialistes sont pourtant en majorité, ne s'y est d'ailleurs pas trompée puisqu'elle a demandé que, conformément aux engagements antérieurs, l'agence de l'air soit effectivement créée à Metz.

Vous faites aussi mal aujourd'hui ce qui était relativement mal fait par le passé. Sur ce point l'exemple de la pollution du Rhin et de la Moselle par les chlorures est parfaitement significatif.

Vous savez qu'en dépit du remarquable rapport d'information rédigé sous la précédente législature par notre collègue du groupe du rassemblement pour la République, M. Weisenhorn, et en dépit des positions très nettes de ce groupe en la matière, le ministre de l'environnement avait refusé de promouvoir des solutions satisfaisantes au problème de la pollution du Rhin et de la Moselle par les chlorures.

M. le président. Je vous prie de conclure.

M. Jean-Louis Masson. Je termine. Plutôt que de recourir au système dangereux des injections souterraines de chlorures nocifs, nous demandions alors que la réduction des rejets de chlorure dans le Rhin et la Moselle soit obtenue, d'une part, par la création d'une saline et d'une soudière en Alsace, d'autre part, sous le respect impératif, sous peine de sanctions pénales, des normes maximales de poliution que devraient respecter les soudières de Lorraine.

Nous demandions, en particulier, que les riverains de la Moselle ne continuent plus à subir la pollution par les chlorures nocifs que rejettent les soudières de Lorraine, pollution dont la teneur dépasse le double de celle dont se plaignent les Néerlandais.

Contrairement aux propositions de notre collègue Weisenhorn et de moi-mème, l'ancien Gouvernement n'avait pas osé s'attaquer au cartel formé par les industriels de la soude et par les saliniers, cartel qui s'est toujours opposé aussi bien à la commercialisation du sel produit par les mines de potasse d'Alsace comme sel de déneigement qu'à la création par ces mêmes mines d'une saline et de soudières permettant de valoriser le sel alsacien.

Sur ce point, on aurait pu espérer que le changement serait pour une fois positif. Mais il n'en a malheureusement rien été.

Toutes ces solutions sont prêtes actuellement et pourraient être mises en œuvre rapidement aujourd'hui.

C'est notamment le cas de la création d'une saline et de la substitution des sous-produits des mines de potasse d'Alsace au sel genime produit en Lorraine.

Convenez-en, il est tout de même stupefiant que l'on paie en Lorraine des mineurs pour extraire du sel gemme et que l'on paie en Atsace du personnel pour évacuer des excédents de sel produit localement!

Sur toutes ces solutions, vous n'avez pas pris position, ou plutôt vous restez même en retrait par rapport à la position déjà négative du Gouvernement précèdent.

Votre seul objectif est de revenir à la solution de l'injection de saumures nocives dans le sous-sol alsacien et lorrain, solution contre laquelle toutes les personnes soucieuses de la protection de l'environnement ne peuvent que s'élever très vigoureusement.

En conclusion, je souhaiterais que, d'une part, sur la création de l'agence de l'air, d'autre part, sur la lutte contre la pollution du Rhin et de la Moselle par les ehlorures, vous nous indiquiez de manière claire, précise et définitive quelles sont vos orientations.

Il faut, en effet, que nous sachions si le ministère de l'environnement a encore une raison d'être ou si, au contraire, réduit à la portion congrue et incapable de mettre en œuvre une politique volontariste, it ne mèrite pas les crédits qui figurent à son budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Porefli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre, partageant l'analyse et les conclusions de mon ami Rieubon, rapporteur spécial, je centrerai non intervention sur deux grands problèmes : le bruit et la politique de l'eau.

Je note avec satisfaction que le premier n'est pas absent, loin s'en faut, de vos préoccupations, puisque les crédits qui lui sont consacrés seront sensiblement accrus.

Aux termes du rapport Delarue, présenté voilà quelques mois, el qui ne traite malheureusement pas du bruit dans l'entreprise, 56 p. 100 des Français placent cette nuisance au premier rang de celles qu'ils redoutent le plus. Ainsi, huit millions de Français, 50 p. 100 de la population parisienne, subissent un niveau de bruit moyen de 65 décibels, alors que le niveau maximal tolérable est de 55. Or, au-delà, chacun le sait, commencent les perturbations physiologiques, notamment les troubles du sommeil. Dans les logements, le bruit ne devrait pas dépasser 40 décibels à l'intérieur et 55 décibels en façade si l'on veut rester dans des normes de confort minimales pour les familles. C'est loin d'être le cas. Plus de 600 000 logements sociaux sont mal ou très mal insonorisés. Le projet de budget pour 1982 concerne l'insonorisation de 15 000 logements sociaux sculement. Si un tel rythme était maintenu les années prochaînes, il faudrait quarante ans pour insonoriser l'ensemble du parc des II.L.M. A l'évidence, il faut accentuer l'effort dans ce domaine, dans le parc existant mais aussi dans les constructions en cours ou à venir.

Si l'on commence à prendre en compte l'isolation phonique dans les techniques de construction et dans les matériaux employés pour les constructions collectives, ces préoecupations restent, la plupart du temps, absentes dans la conception de l'urbanisme et de l'architecture.

Dans les cités, on place souvent les parcs de stationnement sous les fenêtres des habitants. Les logements individuels, en particulier les logements en accession à la propriété, ne subissent pas, quant à eux, les mêmes contraintes.

Or, le bruit n'est pas, plus que le reste, une fatalité. Les équipements antibruit existent et sont souvent au point sur le plan lechnologique. Mais, par exemple, à l'usine, le refus de employeurs de les utiliser est guidé — c'est l'évidence — par des considérations de rentabilité et d'exploitation à court terme.

La politique de classe se manifeste aussi dans l'aménagement urbain des agglomérations.

Le bruit n'est pas — loin s'en faut — une nuisance pour tous. Alors que les logements sociaux, les habitations à vocation modeste ou moyenne sont implantés le long des autoroutes ou le long du périphérique à Paris, les habitants des beaux quartiers ne supportent pas ces désagrêments. Tant mieux pour eux! Tel tronçon du périphérique est couvert, par exemple, dans le

XVI arrondissement, mais les XIX et XX arrondissements populaires n'ont pas bénéficié de la même solficitude de la part de l'ancien pouvoir.

Pourquoi ce qui est une bonne sotution pour les uns ne le serait-elle pas pour les autres?

Ce sont là, monsieur le ministre, quelques questions sur lesquelles le groupe communiste souhaite connaître vos projets.

Enfin, j'insiste particulièrement sur la nuisance du bruit dans l'entreprise, car j'ai cherché hélas! vainement dans les documents relatifs à la préparation de ce projet de budget une quelconque indication à ce sujet.

Nous proposons, pour notre part, qu'une concertation s'engage dans des délais très rapides entre votre ministère, celui du travait, les syndicats et les organisations patronales en vue de redéfinir des actions concrètes pour lutter contre le bruit dans l'entreprise.

Je voudrais à présent aborder quelques réflexions au sujet de la politique de l'eau.

La question est double. D'une part, comment préserver cette ressource naturelle indispensable à l'homme et à son bien-être? D'autre part, comment canaliser, aménager cette énergie, cette force qui peut engendrer de terribles désastres?

Deux grands bassins restent encore à aménager et à protéger : celui de la Loire et celui de la Seine.

Il nous paraît donc nécessaire de construire des barrages en maintenant à la charge de l'Etat une large part dans le financement des ouvrages, en raison non seulemnt de l'ampleur des travaux à réaliser, mais aussi de l'intérêt national de ces barrages. Bien sur, les meilleures solutions d'aménagement devront être recherchées avec les associations et les élus locaux.

J'en viens, monsieur le ministre, au second valet de la politique de l'eau.

Vous avez annoncé, en vue de lutter contre les trop grandes disparités, la mise à l'étude d'un système de péréquation du prix de l'eau. Nous sommes d'aecord, bien évidemment, mais à la condition que les collectivités locales qui exploitent ellesmêmes leur propre réseau d'eau et d'assainissement puissent continuer à fixer librement les redevances, car, en règle générale, elles sont nettement inférieures à celles qui sont pratiquées dans un système en affermage.

M. Pierre Jagoret. Très bien !

M. Vincent Porelli. Ensuite, nous considérons qu'il s'agit d'une mesure qui ne sera positive qu'à la suite d'un réexamen des circuits financiers relatifs à l'eau.

Aussi, j'appelle tout particulièrement votre attention sur les agences financières de bassin et les comités de bassin. Ces structures, tout à fait antidémocratiques, ne sont pas réellement contrôlées par les élus des régions concernées. Dans la politique du pouvoir précédent, chacun sait qu'elles étaient les entremetteuses des deux grandes sociétés qui détiennent le monopole de l'eau: la société lyonnaise des caux et la compagnie générale des caux, dont les activités s'exercent en ce qui concerne tant la production de l'eau et sa distribution que l'assainissement ou la dépollution, ce qui, en résumé, signifie que la totalité de la filière eau leur appartient.

Il nous semble que, dans le cadre d'une grande politique de l'eau, sa maîtrise devrait appartenir à la collectivité nationale ou aux collectivités locales. Des solutions à cet effet doivent être trouvées autour de deux axes fondamentaux:

Le premier est la nécessité de démocratiser les comités de bassin. Le second consiste à rendre aux collectivités et à la nation la maîtrise de la filière cau.

Ces dernières années, la part de l'Etat sera passée de 30 à 20 p. 100 dans l'aide à l'assainissement. Pour 1982, les crédits restent très insuffisants. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'ils devraient être augmentés d'au moins 20 millions de francs.

Avant de conclure et parlant au nom des deux associations qui regroupent à elles seules plus de cont communes situées au fil du fleuve et qui ont pour objectif de dépolluer le Rhône, je tiens à vous faire part, monsieur le ministre, de notre satisfaction. En effet, bien que créées l'une depais 1971 et l'autre depais 1976, ces deux associations avaient toujours été superbement ignorées par vos prédécesseurs. Si M. d'Ornano étalt présent en ce moment, je le prendrais à témoin, lui qui, lors d'une réunion de la commission de la production et des échanges, en octobre 1980, à la demande d'audience que je formulais au nom de ces deux associations — car j'ai l'honneur de présider l'une d'elles — ni'avait répondu : « Monsieur Porelli, je ne vous recevrai pas. Je n'ai pas l'intention de faire de cadeaux à des associations animées par des communistes et des socialistes. » Bel exemple de démocratie dite « française »!

Vous êtes, monsicur le ministre, le premier ministre de l'environnement non sculement à nous avoir reçus, mon collègue Camille Vallin, sénateur-maire de Givors, et moi-même, mais surtout à nous avoir assurés de votre soutien complet et actif dans l'action que nous avons entreprise pour que le Rhône, ce fleuve-roi, redevienne enfin un fleuve propre. Je tenais à vous en remercier car nous ne répéterons jamais assez que le taux supportable en métaux lourds parmi les plus dangereux — plomb, zinc, cbrome, cadmium et surtout mercure — est dépassé à la hauteur de Beaucaire-Tarascon. Voilà ce que cachaient à l'opinion publique vos prédècesseurs, monsieur le ministre, empressés qu'ils étaient de faire l'impasse sur les dangers de la pollution industrielle!

Telles ent les quelques réflexions que je souhaitais livrer à l'Assemblée nationale, au nom du groupe communiste, sur ces deux grandes préoccupations que sont l'eau et le bruit.

En conclusion, monsieur le ministre, la concertation est ouverte. Nous nous en réjouissons. Voilà pourquoi le groupe communiste votera votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsicur le ministre, mes chers collègues, ancien rapporteur du budget de l'environnement sous la précèdente législature, j'avais souvent insisté sur la portée des crédits qui sont inscrits à ce budget puisqu'ils conditionnent une bonne partie de la qualité de la vie des Français. C'est pourquoi je ne puis aujourd'hui que déplorer, au nom du groupe Union pour la démocratie française, l'éclatement des missions confiées à ce ministère entre deux, trois voire quatre départements différents.

La partie résiduelle, si l'on peut dire, dont nous nous occupons aujourd'hui, prèsente une augmentation globale de 12.4 p. 100, progression bien minime si on la compare aux dépenses de l'Etat qui s'accroîtront de 27 p. 100 et surtout si l'on considère l'inflation en francs constants. Cette régression est, à notre avis, déplorable. Elle semble traduire en effet que l'environnement ne constituerait plus une priorité pour le nouveau Gouvernement.

Certes, M. Rieubon, rapporteur spécial, a essayé d'expliquer eette situation par une insuffisance du rythme de consommation des crédits précèdemment accordés aux titres V et VI. Mais elle n'en existe pas moins et il ne peut lui-même que le regretter, selon les propres termes de son rapport écrit que j'ai bien lu à ce sujet.

Un examen plus détaillé montre que seront spécialement pénalisés les erédits pour le fonctionnement des parcs naturels régionaux. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, qu'ils seraient complètés par le fonds d'intervention; tant mieux! L'augmentation nominale de 5 p. 100 se traduit néanmoins en termes budgétaires par une diminution sensible en valeur rèclle.

Les crédits destinés aux technologies propres diminuent de 5 p. 100; il en est de même des crédits pour la valorisation énergétique et la récupération des déchets ainsi que de ceux qui étaient prévus à partir de 1980 pour protéger les populations de la Réunion et des Antilles eontre les conséquences des cyclones.

Ainsi, monsieur le ministre, avec 0,1 p. 100 du budget de l'Etat, votre ministère devient un peu, en 1982, sinon la Cendrillon tout au moins le parent pauvre du Gouvernement alors que le précédent ministère de l'environnement et du cadre de vie avait, me semble-t-il, une autre allure.

Ne disposant que d'un temps très limité je traiteral maintenant, après certains de mes prédécesseurs à cette tribune, de deux sujets essentiels.

Le premier concerne la pollution des eaux souterraines qui devient, on vous l'a dit, de plus en plus préoccupante. J'avais moi-même alerté sur ce point le précédent gouvernement dans mon rapport écrit de l'an dernier et je constate avec plaisir que M. Pinte, rapporteur pour avis, y a consacré un large développement dans le sien.

Au cours du colloque sur l'eau, qui s'est tenu le 24 septembre dernier, vous déclariez, monsieur le ministre, que la protection des eaux serait l'axe essentiel de votre politique. Cette déclaration de principe doit être suivic de mesures concrètes.

Je signalais déjà l'an dernier l'inquiétude des médecins de certaines régions devant les risques que l'eau de robinet faisait courir aux bébés. Depuis lors, des accidents graves sont venus confirmer mes craintes.

Les teneurs excessives en nitrate des eaux souterraines, provoquées par un emploi immodèré des fertilisants, constituent sans conteste un des dangers actuellement les plus préoccupants pour la santé nationale. Les réserves souterraines du pays risquent d'être progressivement polluées et il est temps de lancer un cri d'alarme. Ainsi, d'après les annexes du rapport « Activités agricoles et qualité des caux » publié au début de 1981, les eaux seuterraines de 33 déparlements courent des risques élevés de contamination par les nitrates et l'eau de 1500 communes serait déjà douteuse. Ces informations ont été rapportées par le journal Le Monde.

D'ores et déjà, la directive de la Communauté européenne sur les eaux souterraines qui entrera en application très prochaînement serait à revoir sur ce point car elle ne prévoit des informations que sur les injections souterraines alors que la pollution par les nitrates provient d'infiltrations lentes.

Monsieur le ministre, il serait bon que la France prenne l'initiative de demander la revision de cette directive et qu'ainsi soit améliorée l'information communautaire sur un sujet dont il faudrait sérieusement se préoccuper.

Dans le peu de temps qui me reste, j'aborderai d'un mot les nuisances causées par le bruit.

Le précèdent gouvernement avait préparé un projet de loi pour renforcer la lutte contre ce fléau. Il n'a jamais été déposé, semble-t-il, sur le bureau de l'Assemblée nationale et c'est pourquoi j'ai enregistre avec une certaine satisfaction votre décision toute récente de nommer un responsable de la lutte antibruit dans chaque département. Je souhaite que ce responsable soit vraiment doté de moyens efficaces, car il existait déjà, dans certains départements, de tels responsables, mais la situation n'y était guère brillante. Il est bon certes d'obliger les constructeurs à mettre au point un pot d'échappement indémontable. mais il serait aussi indispensable de prevoir des moyens permettant d'apporter la preuve de la nuisance du bruit. Or, actuellement, cette preuve ne peut pas être établie la nuit car la police ne peut pas se déplacer pour aller constater, par exemple, qu'un voisin est bruyant. Autre exemple : des Parisiens sont gênés la nuit par l'éclatement des trains de péniches sur la Seine. Or ils ont eu beaucoup de mal à faire constater cette « pollution » par la brigade fluviale parce que celle ci ne voulait pas se déranger la nuit.

Les normes européennes pour les véhicules à moteur restent trop permissives. Il serait bon que la France prenne l'initiative de proposer leur renforcement. De plus, notre pays ne soumet, semble-t-il, pas les véhicules privés à un contrôle annuel, comme le font la Suisse ou l'Allemagne. Je serais heureux, monsieur le ministre, de savoir si la directive européenne n° 77-443, concernant le contrôle des véhicules de transport public, est bien appliquée en France.

Telles sont les quelques observations, où les regrets l'emportent sur les motifs de satisfaction et qui explique que le groupe Union pour la démocratic française ne votera pas ce budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean Natiez. Vous l'avez voté l'année dernière !

M. le président. Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole et surtout de ne pas le doubler.

La parole est à M. Malandain

M. Guy Malandain. Monsieur le ministre, la création de votre ministère répond à la volonté des socialistes de prendre en considération, par des actions spécifiques et dûment recensées, les rapports de l'homme avec la nature.

Le développement de la sceiété industrielle, joint aux structures capitalistes de ce développement, a porté atteinte au milieu naturel en même temps qu'il portait atteinte à l'équilibre de vie des citoyens. Il nous faut maintenant réparer ce qui a été abîmé, pollué pendant tant d'années.

Les atteintes sont d'ailleurs si nettement ressenties que la pression de la pepulation, par l'action d'associations, avait conduit nos prédècesseurs au pouvoir à entreprendre déjà des actions de protection ou de réhabilitation de l'envirnnnement. Il nous appartient de les amplifier. Mais pour ne pas courir à perdre haleine après des objectifs impossibles à atteindre, il nous paraît nécessaire que votre ministère, gardien vigilant des équilibres de la nature et de la vie, soit associé à la politique d'autres ministères, par définition, moins portés à la promotion de la qualité de l'environnement.

Je sais que mon souhail sera satisfait puisque l'un des éléments, qui caractérise la politique de la gauche, est de tenir compte du coût social des activités et investissements et non pas sculement de leur rentabilité isolée du contexte.

Pour nous, réaliser le développement économique au moindre coût pour la qualité de vie des hommes et l'atteinte portée à la nature est un souci constant. C'est pour cela que nous voyons avec satisfaction la dotation du fonds interministériel pour la qualité de la vie augmenter pour atteindre 49 millions de francs d'autorisations de programme — contre 30 millions de francs en 1981 — de même que nous apprécions le renforcement des moyens mis à la disposition de vos services pour les études d'impact, l'élargissement de la participation à ces études d'impact, ainsi que les actions de formation concernant la protection de la nature.

Exprimant une opinion, sans doute partagée par l'ensemble de ceux qui pensent que l'environnement dans lequel on habite, travaille, se distrait, se cultive, conditionne largement l'épanouissement individuel et collectif, j'estime qu'en ce domaine la réglementation ne peut pas remplacer la participation active des citoyens, des agents économiques et des élus. Cela explique sans doute pourquoi ce mouvement associatif s'est particulièrement développé dans ce secteur, mouvement qui, au-delà d'excès parfois compréhensibles, a entrainé une prise de conscience des pouvoirs publics et des administrations.

Mon expérience d'élu local me permet de dire qu'il est désormais impossible, sauf à pratiquer l'autoritarisme, de faire n'importe quoi, n'importe où et n'importe eomment sans que nos concitoyens ne réagissent, défendant jalousement leur cadre de vie. C'est une exigence nouvelle qui s'impose à l'exercice de nos mandats électifs et aux pouvoirs publies. Cette exigence est source de démocratie plus vivante et elle porte en germe, avec la démocratie sur les lieux de travail, la sociélé autogestionnaire qui est notre ambition.

Parmi les multiples responsabilités qui vous incombent, permettez-moi, monsicur le ministre, d'insister, à mon tour, sur la politique de l'eau et plus précisément sur l'alimentation en eau potable.

Le département dont je suis l'élu, les Yvelines, offre par l'actualité toute récente l'image de l'anarchie technique et financière qui règne dans ce domaine.

Je citerai deux exemples illustrant la sévérité de mon propos.

La semaine dernière, quatorze communes du département ont été victimes d'une épidémie de gastro-entérite atteignant plus ou moins gravement plusieurs centaines de personnes. L'origine de cette épidémie se trouve dans la pollution de l'eau. Il n'est pas sûr d'ailleurs, à l'heure où je parle, que toutes les conséquences de cet accident soient connues. Deux syndicats intercommunaux et deux sociétés concessionnaires sont concernés. Vous mesurez comme moi l'inquiétude de la population devant les risques physiques réels de tels phénomènes qui, paraît-il, ne sont pas très exceptionnels. Il aura suffit, dit-on, de la crue d'une rivière pour polluer tout un réseau d'alimentation en eau.

Il faut que la fiabilité des installations et des mesures de protection de ces installations, ou de la nappe d'alimentation, soit bien faible pour que la crue d'une rivière — la Mauldre, dont chacun sait que c'est un égout à ciel ouvert — puisse mettre en péril la santé de la pupulation; c'est pourquoi j'ai parlé d'anarchie technique.

Deuxième exemple: le prix de l'eau.

La commune d'Elancourt et la commune de Maurepas forment un tissu urbain conlinu dans l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pourtant, d'un côlé de la rue, on paie l'eau 5,21 francs le mêtre cube et, de l'autre, chance inespérée due au tracé de la limite communale, l'eau ne coûte que 3,41 francs hors taxe le mêtre cube. Le comble est atteint lorsque l'on sait que la conduite distributrice est unique et que les branchements ont été payés par les communes.

Comment la population, desservie par le même réseau, peutelle accepter de payer l'eau 1,80 franc de plus le mêtre cube parce qu'elle habite de l'autre côté de la rue ?

Prenons un autre exemple, celui, en zone rurale et dans le canton dont je suis conseiller général, de deux petites communes distantes de 2 kijomètres. Eh bien, dans l'une le prix du mètre cube est de 3,35 francs, dans l'autre 1,17 franc. C'est pourquoi j'ai parlé d'anarchie financière.

Je sais que les écarts peuvent être encore plus grands d'un point à l'autre de la France — Ils iraient, dit-on, de 1 à 100 — mais les exemples que j'ai cités tirent leur force de la proximité des communes considérées.

Pourtant, il y a un principe fondamental sur lequel nous sommes tous d'accord: l'eau est un bien naturel indispensable à la vie. Dès lors, il n'est pas tolérable qu'il y ait une telle injustice face à ce produit de consommation courante, dont personne, riche ou pauvre, ne peut se passer.

Qui accepterait désormais de payer le gaz, l'électrieité, l'essence, que sais-je encore, quatre fois plus cher dans une commune sous prétexte qu'elle ne serait pas membre du même syndicat intercommunal qu'une autre? Monsieur le ministre, lors d'une réunion de travail de la commission de la production et des échanges, vons avez déclaré que vons aviez mis en place une direction de l'eau au sein de votre ministère, et vous venez de le répéter. Dans le projet de budget que vous nous proposez, les crédits de paiement pour les interventions dans le domaine de l'eau sont en augmentation de 25,8 millions de francs par rapport à 1981, ce qui montre à quel point vous êtes sensible à cette préoccupation qui a des répercussions sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Plus encore, vous avez publiquement et à plusieurs reprises manifesté votre intention d'aboutir à une péréquation du prix de l'eau.

Un groupe de travail auquel j'ai l'honneur de participer étudie actuellement ce problème.

Bien des questions devront trouver des réponses, qui me semblent aller au delà d'une péréquation, fût-elle un progrès.

Premier point, la distribution d'eau potable est un service public assumé par deux sociétés privées titulaires d'un monopole de fait dans ce domaine. Chacun sait que ces marchands d'eau tirent de cette activité des profits qui sont réinvestis dans d'autres activités. Leurs interventions dans le secteur de l'assainissement amplifient la situation de monopole qu'elles imposent aux communes et groupements de communes. Cette situation ne peut durer.

Deuxième point, alors que le traitement des autres fluides a été rationalisé, celui de l'eau et de l'assainissement est resté localisé. Ainsi s'est constitué un kaléidoscope de syndicats intercommunaux, traitant les problèmes soit en régie, soit en concession, soit en affermage. Les contrats sont extrêmement variés, et certains, très anciens, n'ont pas été révisés, ce qui conduit à des prix étonnants. Chaque syndicat à ses propres installations, même si des accords pourraient parfois être passés avec d'autres syndicats pour éviter des investissements.

On a parlé à ce sujet d'autonomie communale. Est-on sûr qu'il y ait autonomie quand il y a inégalité devant les ressources, la structure de l'habitat, la non-concurrence des sociétés d'exploitation?

Troisième point, entrant dans le prix de l'eau un grand nombre de taxes qui en obscurcissent la signification. Les systèmes de facturation ne sont pas toujours, tant s'en faut, faciles à déchilfrer. Il en résulte que nos concitoyens ignorent souvent que, en même temps que l'eau, ils paient l'assainissement et participent à des fonds collectifs contre la pollution.

Il m'apparaît donc, monsieur le ministre, qu'il faut rétablir l'égalité des Français devant ce bien de consommation quotidienne, et je pense qu'une loi-cadre est nécessaire, qui irait au-delà de la péréquation du prix.

Sans vouloir anticiper sur un travail collectif à venir et sans méconnaître les difficultés que comportera la transition entre ce qui existe et une situation future plus juste, je formulerai quelques suggestions.

L'eau devrait être traitée dans son cycle global : alimentation, distribution, traitement, assainissement, gestion des rivières et des fleuves, gestion et protection des nappes.

L'autorité, dans ce domaine, devrait exister au niveau régional, pour assurer la planification des grands inveslissements liés à la politique de l'eau, en coordination avec les agences de bassin Il y a là l'occasion de faire l'expérience de la régionalisation, y compris dans la prise de contrôle des entreprises privées intervenant dans le cycle quand il n'y a plus concurrence.

Le département, et cet avis a souvent été exprimé, pourrait être la collectivité chargée de la gestion, de l'entretien, du contrôle de la qualité en association avec les consommateurs, des investissements de moyenne importance. Collectivité proche des communes, il peut fédérer les syndicats intercommunaux existants sans aboutir à une centralisation excessive que nous ne voulons pas. Mais, collectivité importante, il peut parler d'égal à égal avec les sociétés privées, si elles le demeurent, et leur opposer sa propre régie s'il le souhaite.

Le type de facturation devrait être le même dans toute la France et permetire une connaissance réelle de la répartition des coûts et surcoûts. Quand je parle de surcoût, je pense en particulier au surdimensionnement nécessaire pour la sécurité incendie. A ce propos, il y a lieu de s'interroger pour savoir si la facturation de l'assainissement doit être liée à la facturation de l'eau.

Ces idées n'ont que la prétention d'ouvrir le débat au moment où une loi va fixer les compétences des diverses collectivités.

Ce qui est certain, monsieur le ministre, c'est que les choses ne peuvent rester en l'état. Trop d'injustices existent, trop de profits anormaux apparaissent et, de plus, la qualité de l'eau et la quantité d'eau disponible posent de graves problèmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M le président. La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Je voudrais profiter de ce débat budgétaire pour appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux problèmes.

Le premier est d'ordre institutionnel et concerne l'organisation même du département ministériel dont vous avez la charge, ainsi que les textes que le Gouvernement a l'intention de soumettre à notre assemblée en matière de décentralisation.

S'agissant de cette question, je rappelle que le ministère de l'environnement fête, cette année, son dixième anniversaire. En dix ans, il a connu de multiples transformations, toutes liées au problème du choix, auquel se sont trouvés confrontés vos prédécesseurs, entre une structure classique du type « administration de gestion » et une structure d'un modèle plus récent, « l'administration de mission ».

La difficulté était d'autant plus grande qu'au travers de cette distinction, il s'agissait de choisir également entre les deux conceptions qui s'affrontent aujourd'hui dans la plupart des pays où existe une telle structure ministérielle : faut-il regrouper au sein d'une même organisation ministérielle les services dits « aménageurs » et ceux chargés de la protection de l'environnement, ou, au contraire, dissocier totalement les deux activités pour les soumettre à deux titulaires différents ?

Chaque année, depuis dix ans. les rapporteurs de nos commissions s'efforcent de mettre en lumière ces questions, dont la solution commande, à l'évidence, l'efficacité du ministère de l'environnement.

Aussi, je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous indiquer comment vous situez vos responsabilités à cet égard, et si vous jugez que le choix institutionnel opéré, voici quelques mois, en ce qui concerne votre département ministériel, présente toutes les garanties de règlement de cette épineuse question.

Par ailleurs, toujours dans le domaine institutionnel je voudrais faire référence au projet de loi dont vous avez annoncé le dépôt relatif notamment aux ressources et aux compétences des régions.

Lors du débat sur le titre III du projet de loi relatif à la décentralisation, j'avais déposé un amendement tendant à ce que la région, conçue comme une collectivité locale, soit investie d'une véritable compétence en matière de protection de l'environuement.

Cet amendement fut rejeté, alors qu'il me semblait qu'une telle disposition était indispensable à la fois parce que l'expérience de ces dernières années nous enseigne que nombre de problèmes d'ordre administratif, économique et social posés par la politique de défense de l'environnement ne peuvent trouver de solution qu'à l'échelon régional, mais aussi parce qu'il me paraît évident que le nouveau champ d'attribution dont sera dotée la région, dans le domaine économique, impliquera que soient résolues de nouvelles questions relatives à la défense de l'environnement. Il est donc plus logique et plus cohérent que la nouvelle région appréhende elle-même les deux facettes de cette même action.

Quelles assurances pouvez-vous, monsieur le ministre, vous qui êtes chargé de la protection de l'environnement, nous donner à ce titre au nom du Gouvernement?

La seconde partie de mon intervention est relative aux procédures en vigueur dans le domaine général de l'évaluation des impacts de la technologie sur l'environnement. Vous en avez parlé tout à l'heure en ce qui concerne les coûts, mais insuffisamment à mon gré quant à l'action. Je m'interroge sur la façon dont le Gouvernement va traduire sa volonté de réforme exprimée lors de la précédente législature.

A deux reprises, en effet, le groupe socialiste, notamment, par la voix de certains de ses représentants, aujourd'hui investis de responsabilités ministérielles, avait fait connaître sa volonté de voir, d'une part, amélioré le dispositif de l'étude d'impact sur l'environnement, introduit par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et, d'autre part, créée, auprès du Parlement, une structure d'évaluation technologique.

Il s'agissait, je le rappelle, d'étendre et de préciser le champ d'action de la procédure de l'étude d'impact tout en modifiant son fonctionnement de manière à obliger le maitre d'ouvrage à présenter un projet d'aménagement éclairant réellement les administrés et le juge administratif sur les conditions dans lesquelles s'est opéré le choix.

En ce qui concerne précisément le problème d'évaluation technologique, je rappelle qu'il s'agissait d'instaurer un comité d'évaluation des options technologiques, dont le rôle serait d'éclairer les pouvoirs publics sur les données scientifiques, économiques et écologiques des grands programmes d'intérêt national, tels que, par exemple, le nucléaire, l'informatique, la télématique, etc.

Cette création avait fait l'objet d'une proposition de loi ainsi que d'amendements lors du vote d'un projet de loi sur la récupération de la chaleur, et cela à l'instigation du groupe R.P.R. auquel j'appartiens.

Dans les deux cas, le groupe socialiste avait affirmé son attachement à ces deux réformes.

Dès lors, pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quand le Gouvernement compte déposer des projets de loi dans ce sens ?

La question du délai est d'autant plus importante que chacun reconnaît que de telles initiatives contribueraient à attênuer l'inadaptation du contrôle juridictionnel à l'action administrative en matière de grands aménagements tels que l'installation des centrales électronucléaires, mais aussi à mieux faire comprendre à l'opinion publique la nécessité vitale pour notre pays de ces opérations d'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocrotic françoise.)

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Monsieur le ministre, pas plus que lorsque j'étais parlementaire de l'opposition je ne me conformerai à la tradition qui veut qu'on déplore la faiblesse du budget de l'environnement. En effet, je ne crois pas que la vocation de ce ministère soit de gérer un gros budget. Au demeurant, ces discussions sur les pourcentages de tel ou tel ministère paraissent assez vaines puisqu'en définitive on arrive toujours à 100 p. 100 pour l'ensemble du budget de la nation.

Pour moi, la vocation de ce ministère est de faire agir une série de bras séculiers, dont un bon nombre ne font pas partie de l'administration de l'Etat. Là est la condition de son succès. Ces bras séculiers sont, d'une part, les agences spécialisées dont l'autonomie est souhaitable, notamment pour des raisons d'efficacité et pour favoriser une meilleure collecte d'une ressource financière qui doit être liée aux pollutions. Je pense aux mécanismes de fonctionnement des agences de bassin ou de l'agence de récupération des déchets. Ces bras séculiers sont, d'autre part, les collectivités locales, avec lesquelles je vous sais décidé à collaborer, monsieur le ministre.

Ce ministère es, évidemment aussi un ministère de coordination entre diverses interventions administratives. Vous êtes, monsieur le ministre, ce qu'il est convenu d'appeler un ministre « horizontal ». Veus êtes en effet conduit à obtenir des décisions et des programmes de vos cellègues, autant qu'à les gérer vousmème.

Comme les années précédentes, je m'efforcerai donc de suggérer des mesures qui ont peur point commun de ne pas être coûteuses. Je pense, en effet, qu'on peut faire de sérieux progrès en matière d'environnement sans sombrer dans le gigantisme. Je ne crois pas plus au béton environnemental pour régler les problèmes d'environnement qu'au béton social pour régler les problèmes sociaux.

Premier point : les rapports avec les associations et le dialogue démocratique.

On note une augmentation appréciable de vos moyens matériels, monsieur le ministre, en particulier en ce qui concerne les postes mis à votre disposition. Cependant, dans votre domaine, comme dans celui du logement ou de l'éducation populaire, il faudra bien imaginer un procédé de vérification de la représentativité des associations pour l'attribution de moyens à celles-ci. La solution qui avait été retenue par vos prédécesseurs pour l'octroi du droit d'ester en justice et qui se fondait sur le seul critère de l'ancienneté ne me paraît pas satisfaisante. Il faudra probablement recourir à des techniques plus fines de vérification de la représentativité réelle des associations.

Vous devrez aussi, monsieur le ministre, envisager des mesures réglementaires pour permettre le développement du rôle des associations et, en particulier, assurer leur information. Je pense notamment à l'inclusion dans les documents d'urbanisme — schémas directeurs ou plans d'occupation des sols — de documents relatifs a l'environnement. Une réflexion devra être menée sur la publicité des transactions foncières. Enfin, il conviendra de modifier l'état d'esprit et les méthodes qui président à la composition des commissions consultatives officielles, depuis les commissions d'études jusqu'aux comités économiques et sociaux régionaux.

Deuxième point : les mécanismes d'enquête publique au sens large. Là encore, vous parlez d'un changement d'état d'esprit et de moyens neuveaux, en particulier en matière d'études d'impact. Je veux toutefois vous rendre sensible à d'autres préoccupations.

D'abord, pour le recrutement des commissaires enquêteurs, vieux problème dont la solution ne comporte que de faibles implications budgétaires, vous pouvez, monsieur le ministre, procéder à des changements dès cette année.

On devrait réformer par une loi la procédure de l'enquête publique. En effet, une chose est d'encourager des auditions publiques sporadiques, autre chose est de les rendre obligatoires pour les enquêtes publiques relatives à des équipements ou à des travaux d'une certaine ampleur. Il faudra s'engager dans cette voie.

Pour les études d'impact, je vous recommande une précaution déontologique qui devrait figurer dans un texte réglementaire. et qui consisterait à séparer obligatoirement le service réalisateur de l'étude d'impact - si c'est un service public - du service ordonnateur des travaux, distinction qui est actuellement trop peu respectée dans la pratique.

Troisième point: la politique des déchets et la gestion du traitement des orderes ménagères et des déchets industriels.

ll s'agit là d'un processus global et l'on ne pourra pas progresser longtemps en ne prenant que des mesures ponctuelles ou des mesures dites d'encouragement. Ce processus global inclut le ramassage des ordures ménagères, car certaines techniques de ramassage induisent des effets sur les possibilités de traitement, en particulier tout ce qui concerne le tri.

De plus, les deux principaux interlocuteurs dans ce domaine sont, d'une part, les collectivités locales qui travaillent fréquenment en groupements et, d'autre part, les entreprises privées qui sont concessionnaires d'une très large part du marché des opérations de recyclage des ordures.

Vous devriez donc travailler à un véritable contrat de branche en ce qui concerne le recyclage et l'élimination des ordures ménagères, contrat qui devrait comporter l'aide technologique et l'aide à l'exploitation des brevets français. Actuellement, en effet, les brevets français, dans le domaine du recyclage ou de l'élimination des ordures ménagères et des déchets industriels,

sont davantage utilisés à l'étranger qu'en France. Le contrat de branche devra aussi porter sur l'amélioration des salaires et de la formation professionnelle des agents de ces professions. Car l'une des difficultés que l'on rencontre actuellement pour l'amélioration des techniques de recyclage et d'élimination des ordures réside, bien sûr, dans la très grande rotation du personnel concerné et dans la faiblesse de sa formation professionnelle.

Enfin, il conviendrait d'accorder une incitation financière directe aux collectivités locales pour qu'elles abandonnent les décharges.

Comment raisonnent les collectivités locales? Elles comparent le coût d'évacuation des ordures ménagères dans une décharge plus ou moins contrôlée à celui de l'évacuation dans une usine de recyclage ou d'incinération. Nous savons qu'à long terme le coût du recyclage est plus faible pour la collectivité. Mais, dans les conditions actuelles de gestion des hudgets communaux, il va de soi que, si l'Etat n'agit pas pour corriger l'écart entre les coûts des deux méthodes au niveau local, nous ne parviendrons pas à favoriser réellement le recyclage des ordures ménagères et, a fortiori, des déchets industriels.

Ma dernière observation portera sur la mesure et la tarification de la pollution atmosphérique.

Je ne me reconnais pas du tout, monsieur le ministre, dans la querelle que vous a cherchée notre collègue Jean-Louis Masson à propos de l'agence de l'air. Je crois, au contraire, que vous avez hien posé le problème : ou hien il s'agit d'un simple service de l'Etat, uniquement doté par le budget de l'Etat, auquel cas cette agence devient, pour ainsi dire, une fausse fenêtre; ou bien - et c'est ma position - cette agence doit justifier son existence et son autonomie par une recette propre qui, à l'instar de ce qui se fait pour les agences de bassin, ne peut être qu'une taxe sur les effluents gazeux pollués.

Cela pose, bien entendu, un problème scientifique et technique compliqué, auquel je vous demande de consacrer de l'énergie et un peu d'argent. Il s'agit de rechercher des paramètres, des variables mesurables permettant de constituer l'assiette d'une taxe sur la pollution atmosphérique. Mais je suis persuadé que les sources possibles de pollution atmosphérique sont, pour 90 p. 100 d'entre elles, dénombrables et mesurables. Il reste donc à accomplir une recherche méthodologique en vue de déterminer ces sources et de les mesurer, de préférence par des procédés qui ne soient pas trop coûteux.

Telle est, à mon sens, la bonne réponse à la question que pose M. Jean-Louis Masson, si l'on veut faire de l'agence de l'air autre chose qu'un gadget.

- M. le présiden. Je vous demande de conclure, monsieur Alain Richard; vous avez doublé votre temps de parole.
- M. Alain Richard. Je m'y apprêtais précisément, monsieur le président, mais votre encouragement ne fait que m'y conduire plus vite! (Sourires.)

M. le président. Tant mieux !

M. Alain Richard. La logique de votre action, monsieur le ministre, devra s'organiser, de toute manière, autour d'un progres constant et patient du principe pollueur-payeur. Dans une économie organisce nécessairement de façon conjointe - Plan et marché — on ne pourra réellement progresser que si le coût des pollutions est directement intégré au coût de production des activités qui les causent.

Par conséquent, le précédent projet relatif à la pollution sonore marquait une régression puisqu'il restreignait en réalité la responsabilité des producteurs de bruit. Il est bon qu'il ait été retiré et que vous envisagiez de reprendre la question.

Il convient aussi — j'y insiste — de continuer les recherches sur la fiscalité. A cet égard, je signale le cas d'un mode de calcul fiscal qui a progressé, celui de la vignette automobile, laquelle prend maintenant en compte le facteur énergétique du moteur. Il convient de poursuivre dans cette voic. Je pense en particulier à l'utilisation d'emballages perdus ou de produits non renouvelables.

Votre action consistera donc à planisier et à inciter. Je vous demande de le faire en coopération avec le Parlement.

- M. le président. Concluez, monsieur Alain Richard, ou je devrai vous retirer la parole.
- M. Alain Richard. J'en serais tout à fait désolé, monsieur le président.
- M. le président. Nous sommes obligés, l'un envers l'autre, de donner le bon exemple et je ne vous laisserai pas parler un quart d'heure.
- M. Alain Richard. Je serais d'autant plus désolé que vous me retiriez la parole que j'allais souligner l'utilité des travaux parlementaires en matière d'environnement. Je songe notamment aux résultats obtenus par deux commissions d'enquête, celle qui a porté sur les incendies de forêts et celle qui a été consacrée aux marées noires dues au naufrage de pétroliers comme l'Amoco-Cadiz ou le Torrey Canyon.

Avec l'aide du Parlement, monsieur le ministre, votre action devra done promouvoir, par la planification et par l'incitation, une autre croissance au service d'une autre ambition collective. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des commu-

M. le président. La parole est à M. Durupt.

Je compte sur lui pour ne dépasser les cinq minutes qui lui sont imparties.

M. Job Durupt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, chacun se félicite, qu'il appartienne à l'opposition ou à la majorité, en formulant bien sûr plus ou moins d'observations, du budget accordé au ministère de l'environnement, car nous sommes tous préoccupés de la sauvegarde de notre cadre de vie. J'ose donc espérer qu'une concertation, toutes opinions confondues, permettra de corriger une situation passée que nous critiquons.

Nous avons trop entendu parler de la France défigurée pour ne pas réagir collectivement.

J'interviendrai sur deux problèmes qui me semblent intimement liés et dont le règlement est également porteur d'espoir : l'étude d'impact, dont les crédits seront multipliés par quatre, et l'enquête publique.

L'application réelle de toute une série de textes et réglementations devrait donner satisfaction aux élus et aux popula-tions concernés, et notre pays retrouverait ainsi la fierté de son environnement. Je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes très attaché.

La création d'établissements classés, la réalisation de cer-La creation d'écamissements crasses, la realisation de cér-taines opérations, aussi bien publiques que privées, est soumise à une procédure d'autorisation dont les deux premières étapes sont l'étude d'impact et l'enquêle publique. L'expérience acquise montre combien il est difficile d'appliquer objectivement cette procédure, en respectant l'esprit dans lequel elle a été conçue. Depuis plusieurs années, le ministère de l'environnement fait procéder à des études d'impact. D'une manière générale, le maître d'ouvrage responsable confie au même maître d'œuvre à la fois le projet de réalisation et l'étude d'impact. Cela présente le double avantage de faciliter le suivi de l'opération et de favoriser l'évolution positive du projet, mais il en résulte a contrario que le contrôle de la réalité des nuisances est peu efficace et que les corrections nécessaires sont rarement apportées.

Le projet de budget pour 1982 prévoit une augmentation sérieuse des moyens accordés aux organismes de contrôle et aux associations œuvrant pour la protection de l'environnement.

Ne serait-il pas possible de jumeler. des le début d'une opération, l'étude technique du projet et l'étude d'impact? De ce fait, l'enquête publique serait ouverte très tot et perdrait le caractère de « couverture administrative » que chacun lui reconnait.

L'obligation faite au maître d'ouvrage de rendre publique l'étude d'impact, en y associant les élus locaux, les associations spécifiques, les populations concernées et, bien entendu, les services publics compétents, permettrait de résoudre de nombreux problèmes qui deviennent très délicats lorsqu'ils sont découverts, après coup, par le public.

La diffusion obligatoire des documents d'étude qui restent aujourd'hui secrets et un réel contrôle de l'indépendance du maître d'œuvre chargé de l'étude d'impact constitueraient déjà d'énormes progrès vers une démocratisation de la procédure. L'enquête publique, qui n'apparaît aujourd'hui que comme une formule de « bonne conscience », deviendrait alors pour les citoyens un moyen de participer à la chose commune qu'est notre environnement.

Notre but n'est en aucun cas d'interdire, mais de faire prendre conscience que toute opération, toute réalisation, toute création influe sur le site, sur la manière de vivre, sur notre santé.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vos services, au niveau national comme à l'échelon départemental et local, sauront créer les conditions de concertation indispensables pour redonner à notre pays un environnement respecté et agréable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Monsieur le ministre, je traiterai d'abord de la pollution de l'eau.

En Alsace, la nappe phréatique représente à elle seule plus de la moitié des ressources en eaux souterraines du bassin Rhin-Mense qui sont évaluées à environ 2 milliards de mêtres cubes.

Il s'agit donc d'une ressource capitale pour l'économie de la région et il faut à tout prix la protéger.

Or, les risques de pollution de la nappe phréatique sont graves ear elle est aisément accessible aux infiltrations. A cet égard, la campagne 1980 de surveillance des eaux menée dans le bassin du Rhin par le comité technique de l'eau d'Alsace et le service régional de l'aménagement des eaux a mis en évidence l'influence du Rhin sur la nappe phréatique.

Les eaux du Rhin subissent une pollution saline — c'est la moins dangereuse car « le sel conserve » — mais surtout une pollution chimique due en particulier au mercure mais aussi à d'autres rejets. Des progrès sensibles ont été réalisés puisque le saumon commence à remonter le Rhin. Mais la pollution chimique continue de nous inquiéter, car elle risque, si nous n'y prenons garde, de porter très gravement atteinte à notre environnement.

L'harmonisation — vous avez insisté sur ce point — des mesures prises ou envisagées Jans ce domaine s'impose aux trois pays riverains: République fédérale d'Allemagne, Suisse et France.

En outre, il est urgent d'éliminer des que possible tout déversement des eaux usées dans le Rhin ou dans ses affluents. L'Alsace, mais surtout certaines grandes villes comme Mulhouse, sont appelées à consentir de lourds sacrifices financiers pour réaliser rapidement réseaux d'assainissement et stations d'épuration. Les crédits d'Etat devraient être plus substantiels.

Il convient de signaler que les industries chimiques de la ville de Bâle cesseront de polluer le Rhin à la fin de l'année 1982, puisque deux installations d'épuration y sont en construction, qu'une troisième station est sur le point d'être opérationnelle et qu'une quatrième est déjà en service depuis quelques années.

Lors du colloque sur l'eau du 24 septembre 1981, vous avez déclaré que l'eau serait l'axe essentiel de l'action de votre ministère.

Recherche, exploitation des ressources, production, distribution, gestion, prix. tels sont les nombreux problèmes posés. Nous devons donner — vous l'avez signalé — une garantie publique aux consommateurs actuels mais surtout à nos enfants et à nos petitsenfants de l'an 2000 et au-delà.

L'eau est sans doute abondante mais elle est mal répartie et exposée à de nombreux risques, industriels, agricoles, humains.

Il y a lieu, en particulier, de surveiller la qualité de notre eau potable. Les services des directions de l'action sanitaire et sociale font de très nombreux prélèvements et analyses dans les départements qui emploient un ingénieur sanitaire et le miniaires de la santé envisage l'affectation d'ingénieurs sanitaires dans les vingt-neuf départements où ils font encore défaut.

Encore faut-il coordonner l'ensemble des actions menées par les ministères intéressés, par exemple en ce qui concerne l'insoluble problème des nitrates. Selon les renseignements donnés au cours du colloque que j'ai évoqué, 1 à 4 p. 100 de la population française disposerait d'une eau trop fortement chargée en nitrates et done toxique pour les nourrissons et les femmes enceintes. Les secteurs les plus touchés seraient la Bretagne, dans les régions du Léon et de Nantes; la Beauce, dans la région de Chartres; l'Alsace dans la région du vignoble et autour de Mulhouse et de Colmar. Les solutions connues à l'heure actuelle sont très coûteuses. La diminution du pourcentage des prairies naturelles et l'utilisation peut-être trop intensive des engrais risquent d'aggraver encore la concentration des eaux en nitrates, y compris des nappes souterraines.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, quels sont vos projets pour les années à venir ?

J'en viens maintenant à un autre aspect de la politique de l'eau, celui de l'assainissement et, plus spécialement, celui du fonctionnement des stations d'épuration.

L'augmentation des aides des agences de bassin aux collectivités locales pour la réalisation des stations d'épuration n'a pas été suivie de l'effort requis sur le plan qualitatif.

Actuellement, si le fonctionnement des stations d'épuration des grandes agglomérations ne pose guère de problèmes, il n'en va pas de même dans les petites communes où la plupart de ces stations sont techniquement peu efficaces. à cause des effluents et du manque de personnel qualifié. J'irai même jusqu'à dire que la moitié d'entre elles ne fonctionnent pas. Cela a des répercussions sur le prix de l'assainissement, qui s'avère très élevé.

A men sens, les eauses du mauvais fonctionnement de ces stations d'épuration n'ont pas été suffisamment analysées; un effort de réflexion et de recherche s'impose donc pour trouver des formules nouvelles d'épuration des eaux usées. Vous y avez d'ailleurs fait référence dans votre exposé.

Je termine mon intervention en insistant sur certains aspects de la politique des parcs régionaux.

A l'origine, les parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger un territoire qui présente un intérêt particulier en raison de la qualité de son patrimoine naturel et culturel. Par la suite, surtout depuis la réforme régionale, on s'est attaché à en faire un instrument du développement régional et de l'aménagement du territoire.

Entre ces deux impératifs de protection du patrimoine et de contribution au développement économique d'une région, il semble que l'on ait oublié un objectif essentiel, qui réside dans la capacité d'animation et d'attraction du parc régional.

Nombre de parcs régionaux — par exemple le pare des Vosges du nord, créé en 1976 et qui s'étend sur 241 000 hectares — font figure de musées et n'attirent que très peu de visiteurs. A l'inverse de ce qui se passe chez notre voisin d'outre-Rhin, la fréquentation des parcs régionaux est très faible.

Aussi insisterai-je tout particulièrement sur la nécessité de développer une politique d'animation dans les parcs naturels régionaux, politique aux multiples aspects, qui touchent aussi bien au domaine culturel qu'au développement des activités de plein air. Une telle politique exigera hien entendu de nouvelles ressources, celles qui sont affectées actuellement aux parcs régionaux étant insuffisantes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Monsieur le ministre, votre budget est pour nous source de satisfaction du fait de son augmentation quantitative et de son amélioration qualitative. La priorité que vous avez réservée à l'encouragement aux associations, à l'information et à la formation nous paraît fondée et nous comprenons même qu'elle justifie la stagnation de certains autres crédits.

Toutefois, en ce qui concerne les parcs, nationaux et régionaux, je vous soumettrai certaines observations.

L'augmentation des crédits des parcs nationaux, si substantielle qu'elle soit, permettra seulement, vous l'avez souligné, d'éponger le passif des années précèdentes — car passif il y a — et de poursuivre la mise en place de certains parcs déjà créés ou à créer. Nous sommes donc dans une année de transition, marquée aussi par la grande loi sur la décentralisation et sur les libertés locales, et le temps est peut-être venu, avant un nouveau bond en avant, de tirer le bilan de la politique des parcs dont vous avez hérité. Ce bilan est relativement lourd.

Vous permettrez au président du parc national des Ecrins d'insister sur les parcs nationaux, d'autant que les critiques que je formulerai à propos des parcs régionaux seront plus nuancées, dans la mesure où leurs structures sont généralement plus démocratiques et où ils bénéficient d'ores et déjà du soutien actif des collectivités territoriales.

La création des parcs nationaux partait d'un bon sentiment et j'ai moi-même soutenu cette initiative en tant que militant d'associations de protection de la nature. Il s'agissait d'a protéger un patrimoine naturel, mais, dans le contexte économique dominant, il semble que cette bonne intention ait eu quelques effets pervers. En particulier, la coupure qui existe entre la zone centrale et la zone périphérique se justifie pour des raisons de protection de la nature, mais elle s'avère dangereuse sur le plan économique. Une zone prestigieuse est protégée: n'est-ce pas un excellent filon pour une exploitation économique fondée sur le foncier et l'immobilier? On assiste ainsi trop souvent à la surfréqentation de la zone centrale, à l'urbanisation débridée de la zone périphérique et à la stérilisation économique de la zone centrale.

La dynamique mise en jeu est redoutable. La protection à laquelle tout le monde souscrit a pour conséquence la répression. Cette répression justifiée s'applique un mois de l'année à la population touristique, douze mois de l'année à la population permanente. Il arrive que celle-ci en souffre, qu'elle se sente frustrée de certains droits acquis et, par conséquent, il faut lui accorder une compensation.

Cette dynamique me paraît redoutable parce qu'elle aboutit à un processus d'assistance, qui fonctionne de haut en bas. Il faudrait lui substituer, quand il en e.it encore temps et puisque vous en avez désormais la volonté et les moyens, un processus littéralement inverse, celui de la revitalisation de zone périphérique des parcs, de l'installation de jeunes dans les fonds de vallée, de la reconquête — sans ambiguïté sur le terme — de l'ensemble des parcs, en donnant à cette population jeune la vocation d'informer et de former sur la montagne. Ainsi, nous parvicadrons à assurer une protection de meilleure qualité, car les habitants permanents de la montagne — qu'ils soient de souche ou qu'ils s'y soient installés volontairement et s'y accrochent — la connaissent, l'aiment et la respectent. Par conséquent, ils sont aptes à la faire connaître, aimer et respecter.

Il convient donc de donner la priorité à la revitalisation des fonds de vallée, dans le cadre d'une politique globale d'aménagement, chaque parc étant conçu comme une unité opérationnelle d'aménagement dans l'intérêt même de la protection de la nature. Souvenons-nous bien à cet égard que parmi toutes les espèces menacées en montagne, la plus menacée est sans doute l'homme.

Ma deuxième proposition découle de la première : il faut démocratiser les conseils d'administration. Démocratiser, cela veut dire recourir bien davantage à l'élection en appelant à siéger dans les conseils des représentants des habitants de la zone périphérique issus des différentes catégories socio-professionnelles.

En troisième lieu, il importe de valoriser le rôle du personnel, pour lequel vous avez déjà fait beaucoup, monsieur le ministre. Depuis votre entrée en fonctions, vous avez ouvert une concertation et corrigé des injustices qui persistaient depuis longtemps. Mais il faut aller plus loin, il faut lui accorder un statut qui, petit à petit, l'intégrera à la fonction publique. Il faut enfin faire pleinement appel à ses qualités dans deux domaines où elles sont encore sous-employées. Je parle de l'animation, de l'information, de la formation, de la population permanente et de la population saisonnière et du travail scientifique pour lequel certains personnels de parcs ont une vocation particulière.

En quatrième lieu, les structures des parcs sont, à mon avis, à revoir, de façon qu'on puisse étudier, élaborer et suivre des projets de développement global. Or, ces structures présentent un caractère transdépartemental et parfois transrégional, comme c'est le cas pour le parc national des Ecrins. Ne faudrait-il pas que des structures démocratiques soient mises en place afin d'associer plus étroitement que par le passé les élus locaux à la préparation de ces projets

En cinquième lieu il convient, dans le cadre d'une osmose encore améliorée entre l'université et les parcs, de tenir davantage compte, dans les travaux scientifiques, de la vie économique et sociale des régions considérées et d'en expliquer aux populations locales la nature et l'intérêt.

En sixième lieu, les parcs doivent devenir un véritable fer de lance de la nouvelle politique de développement touristique. Celle-ci doit être maîtrisée par les habitants du pays, produire une plus forte valeur ajoutée sur le plan économique et offrir un intérêt à la fois social et culturel tant à population locale qu'aux visiteurs.

J'évoquerai, pour terminer, l'information et l'éducation. Cellesci constituent une priorité de ce budget. Elles doivent donc constituer aussi une priorité pour les parcs. Les montagnards ont droit à une formation spécifique dès l'école primaire qui leur fasse encore mieux connaître leur montagne, de façon qu'ils puissent en indiquer les particularités à la population saisonnière. Ainsi, la valeur ajoutée engendrée par le tourisme se trouvera accrue sur les plans à la fois sportif, social et culturel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Monsieur le ministre, votre ministère est un grand ministère compte tenu de l'ampleur de la tâche qui lui incombe et des objectifs que vous vous êtes fixés.

L'analyse des grandes lignes de force qui se dégagent de votre projet de budget en témoignent, comme elles traduisent la volonté du Gouvernement dans ce domaine.

J'ai retenu, pour ma part, comme prioritaires la protection et la gestion des espaces naturels avec un souci constant de prendre en compte l'aspiration des citoyens à un meilleur environnement grâce à un dialogue renforcé avec tous les intervenants en ce domaine.

Dans ce secteur, j'ai pris acte de votre décision d'élaborer une politique globale de protection des zones humides par la mise en valeur du patrimoine naturel que constituent les écosystème aquatiques.

Cette politique s'inscrit d'une manière plus générale danc la protection du littoral français. Votre action, sur ce point, en dchors des moyens à mettre en œuvre sous votre responsabilité directe, doit être menée en coordination étroite avec d'autres départements ministériels : l'aménagement du territoire, l'équipement, la mer, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'énergie. Elle fera de vous la conscience écologique du Gouvernement et de votre ministère, qui est, je le répête, un grand ministère.

En esset, nous constatons une dégradation de l'espace littoral, malgré l'action gouvernementale passée, qui se caractérisait par la procédure des périmètres sensibles sur l'ensemble du littoral français, par trois schémas d'aménagement du littoral en 1972-1973 — Basse-Normandie, Bretagne, Centre-Ouest-Atlantique — après les essais qui avaient été effectués en Provence, dans les Alpes et sur la côte d'Azur, complétés par les schémas sur les autres littoraux pour couvrir l'ensemble de l'espace littoral, par le rapport Picard sur l'aménagement du littoral en 1973, par les directives Chirac en 1976, par la circulaire d'Ornano en juin 1979, par la création du conservatoire du littoral en 1975.

Malgré cet arsenal juridique procédurier et institutionnel, la dégradation de l'espace littoral s'est poursuivie, en dépit de considérables efforts d'assainissement de certaines communes.

L'urbanisation, la spéculation foncière, les grands travaux et le laxisme de nombreuses municipalités à l'égard de leurs effluents mettent en danger l'espace littoral. La réalisation de certaines opérations empiétant sur le domaine public maritime est permise ou tolérée depuis de nombreuses années : remblaiement, enrochement, endigages, comblement de zones humides — étangs du littoral languedocien notamment — parcs de stationnement, etc. La liste pourrait être longue!

L'urbanisation se développe sur la zone côtière, malgré les plans d'occupation des sols — ou grâce à eux — et malgré les décisions du comité interministériel pour l'aménagement du territoire de novembre 1977. Les schémas littoraux approuvés ne font pas l'objet depuis plusieurs années d'une politique volontaire de réalisation et se heurtent de facto au blocage des autorités administratives régionales ou départementales. Les directives d'Ornano n'ont pas été respectées par ceux n êmes qui étaient chargés de les appliquer. Dans le nième tellps, le

Gouvernement de l'époque, en contradiction avec lui-même, diminuait de 23 p. 100 les crédits d'intervention sur l'aménagement du littoral inscrits au budget de 1981. L'agression dont est victime l'espace littoral se poursuit et la dégradation de celui-ci s'accentue.

Monsieur le ministre, un changement radical dans ce domaine est nécessaire. Votre budget, qui traduit votre volonté d'élaborer une politique globule de protection des zones humides, s'inscrit dans cette perspective. Il doit prendre en comple la sauvegarde de notre littoral français, en respectant ses richesses naturelles et ses potentialités biologiques, en aménageant le littoral en coordination étroite avec les populations locales, en appliquant dans bien des cas les politiques définies par les régions en liaison avec les populations locales et les associutions de protection de la nature, en mettant en valeur le cadre de vie, en favorisant les actions de développement des ressources du milieu naturel local.

Protéger, organiser et gérer l'espace litteral sont les clefs d'une véritable politique de l'environnement dans ce domaine. Pour y parvenir, la mise en œuvre d'un plan général d'assainissement du litteral français avec la prise en compte des bassins versants, ainsi que de plans régionaux, est nécessaire. Leur réalisation ne pourra être menée à bien que par une action concertée, y compris du point de vue financier, entre l'Etat, les régions, le département, avec le concours de l'Europe.

Dans ce domaine, redéfinir le rôle du conservatoire du littorai et des rivages lacustres devient une nécessité, même si cela ne relève pas de votre responsabilité ministérielle. Il ne faut plus concevoir la protection du littoral comme une alternance de secteurs, plus ou moins fortement urbanisés opposés à des ilots naturels laissés en l'état, un peu comme dans les grands pares publics les pelouses qu'en ne peut, à aucun prix, fouler.

Concevoir une protection harmonieuse et équilibrée, tel devrait être l'objectif.

Nous saluons votre volenté affirmée de prendre en compte et de favoriser les initiatives régionales, départementales et locales dans le cadre de votre ministère, en ce qui concerne la protection du littoral, et plus particulièrement du littoral méditerranéen, que je connais bien.

Je souhaite que le « Plan bleu » devienne une réalité — non pas une mesure purement électorale, comme c'était le cas auparavant — et intègre non seulement les objectifs économiques et politiques, mais aussi les problèmes d'environnement. «afin de sauvegarder l'équilibre naturel du littoral méditerranéen.

Enfin, la région Languedoc-Roussillon étudie la mise sur picd d'une agence de l'espace littoral et maritime prenant en ecmpte tous les intervenants et les décideurs de ce secteur. Je souhaite, mensieur le ministre, que ce projet devienne également le vôtre. (Applaudissements sur les banes des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pénicaul, dernier erateur inscrit.

M. Jean-Pierre Pénicaut. Monsieur le ministre, parmi les domaines où s'exerce la compétence de votre ministère figure la chasse. C'est à ce propos que je désire intervenir, non en vous soumettant des problèmes ponctuels — et Dieu sail que les chasseurs en ont à vous présenter! — mais à partir de trois questions plus générales se rapportant à la politique que vous entendez conduire.

La première a trait à la responsabilisation des chasseurs — ou, plus exaclement, la mise en responsabilité de œux-ci. Trop longtemps, les chasseurs ont souffert d'un centralisme excessif conduisant le pouvoir à intervenir eur des problèmes lecaux mal appréhendés et, par conséquent, mal ou non réselus dans de trop nombreux cas. Dans le cadre d'une politique résolument décentralisatrice, que les chasseurs appellent de leurs vœux, on peut penser que, à l'inverse, pourrait être développée, par des moyens qu'il vous appartient de définir et de mettre en piace avec les partenaires concernés, un véritable esprit de gestion chez les chasseurs et leurs associations. De même, devraient être alore associés, au lieu d'être opposés, chasseurs et protecteurs de la nature, dent les intérêts bien compris ont, à men avis, toute raison de se rejoindre. Pour peu que la formation des chasseurs soit convenablement assurée et pour peu que soient mis en place des plans de chasse respectueux des cycles de reproduction de la faune, les chasseurs doivent, au même titre que les écologistes, être les meilleurs défenseurs du milieu naturel.

Bref, quelle politique entendez-vous promouvoir et impulser à propos d'une responsabilisation réelle des chasseurs?

La deuxième question est étroitement lice à la précédente et porte sur les moyens. D'abord, monsieur le ministre, de quels moyens financiers disposeront les organismes regroupant les chasseurs, afin de pouvoir exprimer pleinement leur rôle de gestionnaire du patrimoine naturel pour la partie qui peut et doit leur revenir? Ensuite, quelle politique d'aménagement des territoires de chasse entendez-vous soutenir et mettre en application? M. François Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République, répondant le 5 mai dernier à M. Hamelin, président de l'union nationale des fédérations départementales, a insisté sur la nécessité d'agrandir les unités de gestion et d'accroître le rôle des associations communales de chasse agréées. Je ne cache pas qu'une politique allant dans ce sens, qui est celui d'une démocratisation de la chasse, me paraît particulièrements souhaitable et répondrait aux vœux d'une majorité de pratiquants, en même temps qu'à ceux des socialistes.

Ma troisième question concerne les chasses traditionnelles et les directives communautaires de Bruxelles. Il aurait été étonant, voire anormal, qu'on n'en dise pas un mot aujourd'hui. Sans enfrer dans le détail des revendications propres à tel ou tel type de chasse, mais en soulignant au passage l'impertance que représente une préservation intelligente des chasses traditionnelles en ce sens qu'elles s'intègrent à une vie locale dont l'équilibre ne peut être inconsidérément rompu, je vous demande simplement de préciser l'attitude de votre ministère face à ce problème. L'expérience véeue ces dernières années a suscité suffisamment d'inquiétudes et de remous dans le monde des chasseurs pour que des réponses claires soient fournies.

On a effectivement beaucoup polémiqué dans ce domaine et je ne suis pas sûr que tout ce qui a été dit et écrit ait toujours été très juste. Un débat au Parlement — par exemple à l'occasion de la présentation du projet de lei portant ratification de la convention de Berne — sera-t-il ouvert sur ce point? Dans le même ordre d'idée, on peut souhaiter que seient mieux définies les règles relatives à la protection des espèces par exemple, la fixation ad vitam æternam de telle espèce comme protégée fixe à l'excès une situation dont on sait d'expérience qu'elle peut évoluer jusqu'à rendre parfaitement désuètes et inutilement contraignantes telles mesures de protection qui ne s'imposent plus.

Les chasseurs, monsieur le ministre, ont souvent eu le sentiment d'être mal compris. Ils attendent du nouveau Gouvernement et, par conséquent, de veus-même une politique nouvelle qui fasse d'eux non plus des accusés, mais des partenaires associés pleinement à la gestion d'un patrimoine naturel auquel ils sont plus que quiconque attachés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

(M. Guy Ducoloné remplace M. Louis Mermaz au fauteuil présidentiel.)

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Compte tenu de l'heure tardive, je répondrai brièvement aux questions qui m'ont été posées, étant entendu qu'un complément de réponse sera adressé par écrit à clacun des parlementaires qui ont bien voulu m'interroger.

Je répendrai aux orateurs dans l'ordre inverse de leurs interventions. Je commencerai donc par M. Pénicaut, qui a parlé de la chasse.

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon intervention principale, un très long débat peurrait s'instaurer autour de la chasse. J'espère qu'il pourra avoir lieu au cours de la législature. Je comparaîtrai très volontiers devant le groupe « classe » de l'Assemblée nationale. J'ai d'ailleurs reçu plusieurs fois les membres des ass ciations de chasseurs traditionnels ou autres, avec lesquels je crois aveir commencé à nouer un dialogue fructueux sur la base des principes qui ont été rappelés par M. Pénicaut : d'abord, responsabiliser les chasseurs; ensuite, n2 pas opposer systématiquement les chasseurs et les protecteurs de la nature; enfin, démocratiser autant que passible la gestion de la chasse et respecter les chasses traditionnelles dans la mesure où il n'est pas prouvé qu'elles portent une atteinte grave à l'avenir de la faune et du gibler.

D'une certaine manière, nous allons devoir repenser la réglementation de la chasse en fonction de la décentralisation. Il faut distinguer entre le gibier sédentaire dont la gestion devra être assumée au niveau local — cela fail partie de la respensabilisation des chasseurs — et les grands migrateurs sur lesquels il y a simplement un droit de prélèvement de la part des chasseurs d'une région donnée. En ce qui concerne ces derniers, l'Etat ne peut abandonner ses responsabilités. Des règles doivent, d'ailleurs, être fixées au niveau international.

Or, dans ce domaine, on a dit beaucoup de choses. Vous les avez rappelées, monsieur Pénicaut. J'ai prescrit des études afin de pouvoir disposer d'indications numériques d'une plus grande rigueur scientifique sur le stock et sur le prélèvement. A partir de ces données scientifiques, neus pourrons préciser la réglementation qui s'impose pour le gibier migrateur aux niveaux national et international. Quoi qu'il en soit, nous essaierons de traiter cette affaire dans un esprit de dialogue et de concertation.

M. Jean Lacombe nous a parlé de l'espace littoral. Qu'il sache que le maire de La Rochelle est particulièrement sensible au problème de la protection de l'espace littoral, non seulement pour le littoral atlantique, mais aussi pour le littoral méditerranéen. Je lui indique que le ministère de l'environnement exerce désormais une tutelle conjointe sur le conservatoire du littoral, en associant les efforts de cet organisme, ceux des départements, au moyen de la taxe départementale d'espaces verts, et, bien entendu, ceux de l'Etat, notamment les crédits considérables que nous avons mobilisés pour l'information et pour la participation des associations à tout le « vécu » de l'environnement et, le le souhaite, à la gestion de certains espaces à protèger — car protéger, c'est non seulement conserver, mais aussi faire vivre dans des conditions convenables, dans le respect des équilibres écologique et naturel.

Cette politique du littoral, comme, d'ailleurs, la politique concernant la protection et la gestion des zones humides, est l'une de mes principales préoccupations.

M. de Caumont a abordé le sujet des parcs nationaux. Je suis prêt à cet égard à poursuivre avec lui un dialogue qui a déjà été largement amorcé. Je le félicite d'ailleurs de son élection à la présidence du parc des Ecrins, qui est situé dans une zone de montagne.

S'agissant de la politique de la montagne, un groupe de travail qui fonctionne sous sa présidence a été constitué à l'Assemblée nationale. Je m'associerai volontiers à la réflexion du Parlement pour examiner les conditions d'élaboration d'un projet de loi reprenant sur certains points la directive « montagne » et la modifiant sur d'autres. C'est le travail commun qui doit s'instaurer sur la base du dialogue entre le Gouvernement et le Parlement.

Pour les parcs, y compris les parcs nationaux, il conviendrait de les ouvrir davantage à la population locale, de démocratiser les conseils d'administration et de revoir le statut des personnels. Cela est vrai également pour une bonne partie du personnel qui travaille pour le compte du ministère de l'environnement.

Dans le cas des fonctionnaires de l'Etat, le problème est relativement simple, car ils suivront le statut de la fonction publique tel que le ministre chargé de la fonction publique le proposera après discussion avec les organisations syndicales.

Pour les collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation, les personnels relèveront de plus en plus d'établissements publics, d'associations d'intérêt général. Ces personnels sont d'ailleurs très nombreux dans mon ministère : il s'agit des personnels de l'office de la chasse, des associations de pêche, des parcs, de différentes associations. Ce troisième volct, en quelque sorte, du statut du personnel doit assurer une meilleure situation à ces travailleurs de la fonction publique et tenir compte des réalités d'associations qui n'ont pas forcément l'éternité devant elles, contrairement à l'Etat ou même aux collectivités locales. Dans cette optique s'impose certainement une révision de la structure des parcs.

M. de Caumont a cu raison de souligner le problème que posent les zones périphériques des pares nationaux. Le pare est une très bonne chose, mais la tentation est souvent forte de falre n'importe quoi, n'importe comment. Dès lors, nous devrons probablement préciser la réglementation, car la décentralisation n'a jamais signifié pour moi l'organisation de la pagaille. Quelle que soit la large volonté de décentralisation du Gouvernement, la loi, les décrets et les règlements continueront à s'imposer à tous les Français. C'est grâce à l'unité que la nation retrouvera par la loi que l'on pourra largement diffuser les pouvoirs à travers le corps social, non seulement le pouvoir de l'Etat vers les collectivités locales, mais aussi celui des pouvoirs publics vers les citoyens et les associations, l'élément régulateur étant la loi qui s'impose à tout le monde.

J'indique à l'intention de M. Gissinger que j'ai consacré beaucoup de temps à l'Alsace et au Rhin, depuis que j'occupe les responsabilités qui sont les miennes au sein du ministère de l'environnement.

M. Antoine Gissinger. C'est vrai!

M. le ministre de l'environnement. Qu'il me rende cette justice, jusqu'à présent, peu de ministres s'étaient donné la peine de se rendre sur place pour constater les faits, entendre les elus locaux et nationaux, les représentants des organisations syndicales et des associations d'environnement ainsi que ceux des collectivités locales. J'ai mesuré, à cette occasion, combieu son problème est compliqué et combieu il dépasse les compétences du seul ministre de l'environnement.

M. Antoine Gissinger. En effet!

M. le ministre de l'environnement. M. le Premier ministre se penche personnellement sur cette affaire et j'aurai certainement l'occasion, comme je m'y suis engagé, de rencontrer les rarlementaires d'Alsace...

M. Antoine Gissinger. La semaine prochaine!

M. le ministre de l'environnement. ... avant la réunion des ministres de l'environnement. M. Gissinger a sans doute reçu dans son courrier une invitation pour lundi après-nidi. Qu'il veuille bien excuser cette précipitation, qui s'impose à lui comme à moi-niême.

En tout cas, je suis conscient des difficultés de ce problème. Je répète d'ailleurs devant le Parlement ce que j'ai dit publiquement — je ne tiens pas un double langage — à savoir que, dans cette affaire, il n'y a pas de bonne solution pour la France qui ne soit aussi une bonne solution pour l'Alsace, mais elle est difficile à trouver.

M. Durupt a parlé des études d'impact et de la réforme de l'enquête publique, sur laquelle M. Richard a également insisté.

Nous ne pouvons pas engager toutes les réformes à la fois, d'autant qu'il appartient au Parlement de voter les réformes profondes. Le Gouvernement, à cet égard, ne ménage ni vos efforts ni les siens. Une législature s'ouvre devant nous pour faire aboutir ces différentes réformes, notamment celle de la révision de la loi sur l'enquête publique, ainsi que les dispositions précisant la législation sur les études d'impact, qui concernent d'autres départements ministériels.

Ce sujet mérite une certaine priorité, tant il est vrai que l'enquête d'utilité publique n'est pas l'organisation de la publicité, mais quelquefois l'organisation hypocrite du secret administratif, que j'entends lever dans toute la mesure du posible, y compris par l'application honnête de la loi de 1978, ce qui, reconnaissons-le, n'a pas toujours été le cas.

Il y a là un volet du changement que j'entends promouvoir par la levée du secret administratif. l'application de la loi de 1978, la modification de l'enquête d'utilité publique, la multiplication des auditions publiques, par lesquelles les citoyens exercent une forme de contrôle, y compris à l'occasion d'études d'impact. C'est la raison pour laquelle j'ai prévu, dans le projet de budget, une augmentation massive des moyens de l'information et de la publicité.

Comment peut-on demander aux gens de se concerter, de dialoguer, de donner un avis sur un dossier alors qu'ils ne le connaissent pas, et dont la reproduction se révèle parfois difficile et coûteuse compte tenu de la difficulté pour photocopier des plans ou des maquettes? Un recours nécessaire aux techniques nouvelles modernes de l'information doit done être envisagé. A cette fin, les directeurs régionaux d'architecture et de l'environnement seront dotés de moyens audio-visuels leur permettant d'organiser un débat public sur des projets qui touchent l'environnement. Soyez assurés que cette affaire, autant législative que budgétaire, fait partie des priorités.

M. Richard a posé le problème de la représentativité des associations. Quelle que soit ma bonne volonté, je ne peux dialoguer avec les quatre mille associations de protection de la nature. Je leur at clairement suggéré de s'organiser en fédérations. Il leur appartient d'apporter la preuve de leur représentativité, ce n'est pas moi qui peux la leur donner. Qu'elles prennent exemple sur les organisations syndicales représentatives. Mais il est vrai que, dans ce domaine, un contrôle peut être exercé par l'intermédiaire des élections prud'homales, des élections aux caisses de sécurité sociale et aux comités d'entreprise. Des moyens permettent de vérifier la représentativité. S'agissant de l'environnement, il conviendrait de trouver les moyens d'affirmer cette représentativité.

Un colloque s'est tenu à Paris, il y a quelques semaines, en présence de trois cents associations de protection de la nature, au cours duquel un dialogue utile s'est instauré. Je leur ai fait mesurer l'importance qu'il y a à ce qu'elles nous donnent les moyens de dialoguer utilement avec elles. Pour aller au-delà de la simple contestation, il faut s'orienter dans cette voic. Cette priorité s'impose dans une démocratic nouvelle qui se voudrait plus autogestionnaire dans bien des domaines.

M. Charles m'a judicieusement interrogé sur l'organisation du ministère, qui suppose un choix. Selon l'hypothèse du précédent Gouvernement, le ministère de l'environnement, dans un espril très large, était à la fois aménageur, contrôleur de la protection de l'environnement, en quelque sorte juge et partie. Ce système a été contesté. La conception actuelle est différente : ce ministère est plus dur et plus solide. Le dialugue suppose au minimum deux parties en présence, à moins de dialoguer avec soi-même devant sa glace! (Sourires.) Or, pour que le ministre de l'environnement puisse dialoguer avec quelqu'un, il ne doit pas être l'aménageur, sinon tout dialogue se révèle impossible.

Néanmoins, M. Charles a eu raison de faire remarquer qu'il est génant de remettre en cause l'existence, les bases, les compétences et les moyens du ministère de l'environnement dès lors que se produit un changement de Gouvernement. C'est pourquoi je m'efforce d'asseoir mon ministère sur des données physiques plus précises, en définissant des politiques de l'eau, de l'air, des espaces naturels.

Mais cela suppose une autre direction qui correspond à l'actuelle délégation à la qualité de la vie, qui s'occupe de l'information, des relations avec les associations, de l'innovation et de la recherche. Une action politique ne peut se limiter au simple examen de données purement physiques.

Je précise, pour éviter tout malentendu, que la région est un assez bon cadre pour apprécier convenablement les problèmes de l'environnement. La prévision économique, l'action à conduire dans le cadre culturel et de l'environnement, sont de bonnes ouvertures pour donner de nouvelles compétences à la région. Je ne doute pas que M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, dans les débats parlementaires, tienne compte de ce point de vue, que je partage largement à condition que les partenaires, c'est-à-dire les régions et les collectivités locales, s'intéressent à cette question.

M. Malandain a souligné avec raison l'anarchie technique et financière dans le domaine de l'eau. C'est pourquoi une remise en ordre à cet égard s'impose comme une des priorités de mon action.

On relève non seulement des anomalies sur le prix, mais également des ruptures sur le plan juridique dans la filière eau, entre le moment où elle est produite, transportée, distribuée, assainie et celui où elle est remise dans le circuit pour être pompée et apurée, c'est-à-dire depuis le stade de l'aménagement des granus fleuves jusqu'à celui de la station d'épuration, qui supposent le recours à de nombreux organismes. Je ne prétends pas facilement les unifier ou meltre sur pied un système analogue à celui en vigueur en Angleterre. Je me suis rendu compte sur place et je n'imagine pas qu'il puisse fonctionner en France. Mais nous allons essayer, par la voie du dialogue, de la concertation, notamment avec les collectivités locales, les syndica's de communes, les agences de bassin, de corriger le système, en modifiant en particulier la composition des comités de bassin, afin que les élus y deviennent majoritaires. Les comités de bassin votent les redevances. Sur le plan strictement fiscal, les redevances ne sont pas des impôts, mais elles y ressemblent beaucoup. Or, pour le vieux républicain que je suis, la tradition veut que les élus issus du suffrage universel votent les impôts. Il serait peut-être plus facile ainsi de coordonner l'action des agences de bassin et des collectivités locales.

Le débat reste cuvert sur cette question qui constitue vraiment une priorité. M. Malandain, qui a parlé au nom du groupe socialiste, ne sera pas surpris de constater une certaine communauté de vues entre nous sur ce sujet.

Quant à M. Mesmin, il m'a quelque peu déçu, en parlant de réduction des crédits de mon budget pour la valorisation des déchets. Cette affirmation est fausse, car ils sont en augmentation de 6,2 millions de francs. Cette somme n'est peut-être pas énorme, mais elle est loin de correspondre à la débacle financière qu'il a annoncée!

Quant à la pollution des eaux souterraines par le nitrate, elle fait partie aussi de l'héritage du précédent gouvernem it, car le nitrate versé à la surface du sol apparaît seule t dix ans plus tard dans les nappes phréatiques.

Les mères de famille et les bébés vont-ils tomber comme des mouches? Vos inquiétudes à ce sujet sont très exagérées. Toutefois, on n'a pas le droit de prendre de risques, même si les marchands d'eau minérale prétendent que l'eau qui « fait respirer à 4000 mètres » est meilleure pour préparer les biberons que l'eau du robinet. Pour ma part, je suis le détenseur de l'eau du robinet (applaudissements sur les bancs des socialistes) qui est mille fois meilleure, et souvent mille fois inoins chère, car le prix du mètre-cube d'eau est sensiblement égal à celui du litre d'eau minérale!

J'ai saisi la direction de la prévention des pollutions sur ce sujet, qui a procédé à une étude approfondie. En outre, j'ai réclamé deux compléments d'information.

Premièrement, je suis intervenu auprès de l'académie de médecine afin qu'elle examine le cas de la nocivité au nitrate. Ces respectables savants auxquels j'ai demandé un travail peu académique, mais très utile pour le ministre de l'environnement, ont accepté de se pencher sur ce problème, ce dont je les remercie.

Deuxièmement, je suis allé voir les ingénieurs du génie rural et des caux et forêts. Cet éminent corps de techniciens a accepté de travailler pour le ministre de l'environnement et de rédiger napport sur la nocivité du nitrate. Ces spécialistes de l'azote, du nitrate, des nitrites connaissent fort bien leurs effets nocifs qu'ils ont étudiés depuis longtemps.

Lorsque je connaîtrai l'avis des agronomes et celui des techniciens de la dépollution sur les mesures à envisager, ainsi que l'avis des médecins sur les dangers encourus, je vous proposerai une politique.

- M. Georges Mesmin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?
- M. le ministre de l'environnement. Volontiers, monsieur Mesmin. Toutefois, je précise que vous n'êtes pas le seul à m'avoir posé la question de la poliution des nitrates.
- M. le président. La parole est à M. Mesmin, avec l'autorisation de M. le ministre.
- M. Georges Mesmin. Ce ne sont pas des vendeurs d'eau minérale qui m'ont alerté de ce danger, monsieur le ministre, mais de nombreux médecins généralistes. De longues études ne sont certes pas nécessaires pour avoir confirmation de mes dires.
- M. le ministre de l'environnement. Ne me reprochez tout de même pas d'avoir consuité les autorités scientifiques du pays sur ce problème qui mérite, en effet, d'être étudié. Nous sommes au moins d'accord sur ce paint! (Applandissements sur les banes des socialistes.)
- M. Parelli m'a posé le problème des agences de bassin et de la maîtrise de l'eau; je peuse que je m'en suis expliqué. Il a évoqué le preblème du bruit, dent j'ai parlé dans mon exposé introductif, et a insisté sur les nuisances constatées dans les logements sociaux aux abords des autoroutes. A cet égard, des crédits figurent au budget du ministère du logement et au budget du ministère des transports. Mon rôle est d'essayer de mettre d'accord ces deux départements ministériels sur les cas dans lesquels il convient que chacun intervienne, selon que les immeubles ont été constraits avant les autoroutes un inversement. Dans cette affaire, ce ne sont pas les babitants qui sont responsables des programmations de ces équipements, mais l'Etat. Le rôle du ministère de l'environnement est d'être l'artisan du l'Etat.

Je suis tout à fait d'accord pour mener, en accord avec le ministère du travail, une fait sion commune sur le problème du bruit dars les entroprises. L'action doit être conduite aussi par les organisations syndicales et par tous œux qui travaillent au sein de l'entroprise. A cet égard, je tiens à souligner le rôte qui incombe aux comités d'hygiène et de sécurité et aux médecins qui m'ont d'ailleurs signalé les dommages quelquefois définitifs causés par le bruit.

Il me reste à repondre à M. Masson, mais M. Masson est parti! Je comprends qu'il ne veuille pas entendre ma réponse car je ne vais pas étre très gentil avec lui! (Sourires.) Pour avoir été parlementaire pendant pas mal d'années, je comprends très bien que l'on puisse un peu forcer la note quand en s'exprime à l'Assemblée nationale. Mais quand on est ingénieur des mines comme lui on ne doit pas profèrer des contre-vérités. La dotation du fonds d'intervention pour la qualité de la vie — le F. I. Q. V. — est en régression, dit-il. Moi je constate qu'elle augmente de 20 p. 100: en 1980, elle s'élevait à trente-six millions de francs, en 1982 elle progresse à 127 millions de francs. Un polytechnicien, un ingénieur des mines doit savoir mieux compter! Vraiment, M. Masson me déçoit beaucoup. (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Personnellement, je discute volontiers, je dialogue avec tout le monde, mais j'aime avoir en face de moi des gens de bonne foi. Or M. Masson affirme que le F.I.Q.V. a refusé un projet pour la Moselle. Je lui signale que cet organisme n'a pas encore été convoqué une seule fois depuls que j'al la responsabilité de mon ministère. Le F. L.Q. V. siège deux fois par an; il s'est réuni au mois de mars, c'est-à-dire avant les élections. Peut-être le dossier de M. Masson a-t-il été refoulé par mon prédécesseur?

Je n'en suis pas responsable. Le F.I.Q.V. sera convoqué au mois de décembre. On verra alors si le dossier de M. Masson est bon. On me dit qu'il s'agit d'un train touristique. Je n'ai rien contre les trains touristiques, mais peut-être y a-t-il d'autres priorités dans le domaine de l'environnement.

Alors, de grâce, soyons un peu moins agressifs, faisons preuve d'un peu plus de cordialité et de courtoisie. On gagne toujours à aborder des problèmes difficiles avec le sourire! Cela fait aussi partie de la qualité de la vie. (Applaudissements sur les banes des socialistes.) Pourquoi avancer des chiffres complètement faux et me reprocher une décision dont je ne suis nullement responsable?

Les Français re sont pas faciles à mettre d'accord. Mais, s'agissant du problème du sel et de la pollution du Rhin, il faudrait que les Alsaciens et les Lorrains marchent d'un même pas, et que nous manifestions tous une force tranquille et sereine pour régler ce difficile problème sur le plan national et au niveau européen.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les précisions que je voulais vous donner, étant entendu que je répondrai par écrit aux questions qui n'auraient pas reçu de réponse ce soir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Environnement ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III: 21 947 086 francs; « Titre IV: 19 091 057 francs. »

ETAT C

Réportition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT.

- « Autorisations de programme: 97 200 000 francs;
- « Crédits de paiement : 39 millions de francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT.

- « Autorisations de programme : 242 650 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 92 820 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

- M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Micaux a présenté un amendement n° 59 ainsi rédigé :
 - « Réduire les crédits de un million de francs. »

La parole est à M. Micaux.

M. Pierre Micaux. J'ai apprécié l'intérêt que le ministre a bien voulu manifester pour les parcs naturels régionaux. Je souhaite maintenant qu'il concrétise ses bonnes intentions de façon plus nette, pour tout dire, avec des espèces « sonnantes et trébuchantes ».

En fait, je suggère de majorer les crédits affectés à ce parc en réduisant l'article 30 du chapitre 44-10 au projet de ceux de l'article 40 du même chapitre. Ce changement d'affectation se justifie par l'augmentation de 40 p. 100 des dotations figurant à l'article 30 qui passent d'une année sur l'autre de 19,7 millions à 33,634 millions.

Je précise que j'interviens ici à la demande de la fédération nationale des pares naturels régionaux et qu'il ne s'agit donc pas d'une démarche partisane de ma part. C'est l'ensemble des présidents, des comités et syndicats de gestion de ces pares qui s'exprime par mon intermédiaire.

Au cours de votre intervention, vous m'avez certes signalé que les régions doivent faire leur affaire de ces parcs. Je suis bien d'accord, mais la décentralisation n'est pas encore effective, le projet de loi « Droits et libertés des communes, des départements et des régions » n'est encore pas voté, de sorte que les budgets des régions ne sont pas encore réactualisés; les régions qui participent au fonctionnement des parcs ont donc besoin d'être aidées encore pendant au moins un an.

Tel est l'objet de ma démarche, monsieur le ministre. Je vous remercie par avance de votre bienveillance.

- M. le président. La parole est à M. Benoist, suppléant M. Ricubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Daniel Benoist, rapporteur spécial suppléant. Avis défavorable de la commission des finances.
 - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre de l'environnement. Je répète de la manière la plus claire ce que j'ai dit à la tribune : s'agissant des parcs régionaux, je m'engage à renouveler, par le biais du F. I. Q. V., les crédits qui figuraient au budget de 1981, ces crédits étant bien entendu actualisés.

Trois contrats seront conclus avec des régions, et la subvention sera de l'ordre de 2 millions de francs par région. Cette subvention comprendra les crédits permettant de faire fonctionner les pares régionaux de ces régions. Par conséquent, les crédits figurant au budget seront réservés aux autres pares régionaux.

Sous le bénéfice de cette précision, je vous demande, monsieur Micaux, de retirer votre amendement qui remet en eause une des grandes priorités de mon budget. Les assurances que je vous donne ainsi publiquement devraient vous satisfaire.

- M. le président. La parole est à M. Micaux.
- M. Pierre Micaux. Si j'ai bien compris, le Gouvernement prend l'engagement d'affecter 2 millions par région. Comme il y a vingt et une régions...
- M. le ministre de l'environnement. Qu'il n'y ait pas de malentendu, monsieur Micaux. Nous allons choisir trois régions pilotes cette année qui, toutes les trois, comportent des parcs régionaux. Ceux-ci seront donc financés sur cette subvention globale, ce qui libérera des crédits pour les autres parcs régionaux.
- M. Pierre Micaux. Je ne puis que manifester ma déception. Les parcs naturels ont pour vocation de défendre une idée, de promouvoir une méthode, de s'imposer en tant que laboratoire de la protection de la nature, d'être une image de marque. L'année dernière déjà. les crédits étaient maigres; cette année, ils ne progressent que de 5 p. 100. Il n'y a pas de quoi se réjouir.

Je maintiens donc mon amendement.

- M. le ministre de l'environnement. Avec ce que je vous propose, l'augmentation sera de 15 p. 100.
 - M. Pierre Micaux. Pour trois parcs!
- M. le ministre de l'environnement. Non, pour l'ensemble des parcs!
- M. le président. Monsieur Micaux, maintenez-vous votre amendement ?
- M. Pierre Micaux. Si l'augmentation est de 15 p. 100 pour tous les parcs, je suis disposé à retirer mon amendement et je vous remercie de cet engagement, monsieur le ministre.
 - M. le président. L'amendement n° 59 est retiré. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

- M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. René La Combe, rapporteur pour avis, et M. de Caumont, ont présenté un amendement n° 74 ainsi rédigé :
 - « Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 1 million de francs .»

La parole est à M. de Caumont, suppléant M. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean de Caumont, rapporteur pour avis suppléant. Cet amendement, adopté par la commission de la production et des échanges à l'unanimité et que M. La Combe m'a demandé de présenter en son absence, tend à réduire les crédits du fonds d'intervertion pour la qualité de la vie. dont l'utilisation actuelle ne lui semble pas la meilleure possible. Dans son avis n° 475, M. La Combe a estimé, en effet, que la vocation des parcs nationaux et des parcs régionaux étant infléchie dans le sens de la réanimation de la vie économique à la périphérie des parcs et de l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'éducation de la population touristique, leurs crédits — augmentés pour les parcs nationaux et en relative stagnation pour les parcs régionaux — doivent être abondés par des fonds interministériels. A cet effet, nous avons déjà obtenu un engagement concernant l'augmentation probable des crédits du F. I. D. A. R., mais je pense que le fonds d'intervention culturelle est aussi concerné.

Ce que nous souhaitons, par cet amendement indicatif, c'est que le fonds d'intervention pour la qualité de la vie fasse plus pour les parcs nationaux et les parcs régionaux, non seulement par le biais des trois contrats dont il a été parlé, mais aussi au moyen d'opérations ponctuelles.

Si j'obtiens cet engagement du Gouvernement, la commission unanime m'a autorisé à retirer cet amendement n° 74.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'envi-

M. le ministre de l'environnement. Je ne vais pas reprendre les explications que j'ai dejà données. Il serait surprenant et contradictoire de vouloir aider les parcs régionaux tout en diminuant les crédits du F. I. Q. V. Je pense que nous sommes bien d'accord sur ce point et je vous remercie, monsieur de Caumont, de bien vouloir retirer cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 74 est retiré.

Sur le titre VI de l'état C M. Micaux a présenté un amendement n° 60 corrigé ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Micaux.

M. Pierre Micaux. Cet amendement relève de la même inspiration que le précédent, mais il concerne les investissements des parcs et non plus leurs crédits de fonctionnement. Il tend à transférer au chapitre 67-11 deux millions de crédits du chapitre 67-10 dont la dotation, en forte augmentation d'une année sur l'autre, risque d'être sous-utilisée puisque les acquisitions foncières pour le barrage de Villerest s'étaleront vraisemblablement sur plusieurs années. Une diminution de deux millions de ce chapitre me semble supportable dans le cadre du budget de l'environnement, d'autant que les parcs ont véritablement besoin de ces crédits d'investissement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Daniel Benoist, rapporteur spécial suppléant. Avis défavorable de la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le ministre de l'environnement. Je rends hommage à la persévérance de M. Micaux, mais il devra rendre hommage aussi à mon entêtement.

J'ai pris des engagements concernant les parcs et je demande que l'on ne réduise pas les crédits destinés aux barrages. Il s'agit de travaux importants et il' ne serait pas convenable de les interrompre faute de crédits de paiements! En période de chêmage, il serait regrettable que les entreprises de travaux publics ne puissent travailler. Pour les parcs, je vous ai donné satisfaction, monsieur Micaux, et vous avez bien voulu retirer le précédent amendement. Je vous demande d'en faire autant pour celui-ci, sinon je demanderais à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. Retircz-vous votre amendement, monsieur Micaux?

M. Pierre Micaux. Je le maintiens!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 60 corrigé. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 — RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur le projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Il n'y a pas d'opposition? ...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 — ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, trolsième séance publique:

Fixation de l'ordre du jour;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450), (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan):
Solidarité nationale:

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan:

(Annexe n° 35. — Section commune: M. Jean-Paul de Rocca Serra. rapporteur spécial; annexe n° 34, tome II, M. Daniel Benoist, rapporteur spécial.)

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales:
(Avis n° 471: Solidarité nationale, tome XVI: M. Joseph
Legrand. Population immigrée, tome XVII: M. JeanMichel Belorgey. Famille et population, tome XVIII:
M. Henri Bayard. Personnes âgées, 'ome XIX: M. Jean
Laborde. Handicapés, tome XX: M. Louis Besson.)

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

Louis Jean.

